

5ab  
797 1/2









Hc 797/3

13367/1914

*Hommage de l'auteur*

*Clément Huart*

*Hc*

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES  
SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

LA LÉGENDE DE SELMÂN DU FARS

PAR M. CLÉMENT HUART

AVEC

UN RAPPORT SOMMAIRE SUR LES CONFÉRENCES  
DE L'EXERCICE 1912-1913

ET LE PROGRAMME DES CONFÉRENCES

POUR L'EXERCICE 1913-1914



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCGCXIII



# ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES.

## SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES.

---

PRÉSIDENT : M. Maurice VERNES, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

SECRÉTAIRE : M. J. TOUTAIN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

---

*Extrait du règlement intérieur approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, le 5 mars 1886.*

La Section des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études a pour objet de diriger et de préparer les jeunes gens qui désirent se consacrer à des travaux d'érudition.

Il n'est exigé de ceux qui veulent s'y faire inscrire aucune condition d'âge, de grade ou de nationalité. Les candidats au titre d'élève sont soumis à un stage. Les propositions pour l'admission définitive sont présentées au Ministre à la fin de chaque année scolaire. La Section admet aussi des auditeurs libres, après inscription au secrétariat.

Les candidats-élèves et les auditeurs choisissent les conférences qu'ils veulent suivre. Les professeurs peuvent exclure ceux qui leur paraîtraient insuffisamment préparés. Les personnes admises aux conférences sont tenues de s'inscrire sur un registre avant chaque leçon. Toute absence prolongée doit être justifiée.

Le cours d'études est de trois ans, y compris l'année de stage. L'année scolaire commence le 1<sup>er</sup> novembre; elle finit le 15 juillet. Les conférences sont suspendues du 25 décembre au 5 janvier, pendant la semaine sainte et pendant la semaine de Pâques.

Pendant la troisième année d'études ou pendant l'année qui suit, les élèves qui veulent obtenir le titre d'*élève diplômé* remettent au directeur de la conférence dont ils font partie un mémoire sur une question d'histoire ou de critique religieuses. Ce mémoire est présenté par le directeur à la plus prochaine séance du Conseil. Il est nommé une Commission de deux membres, à laquelle le Président de la Section a toujours le droit de s'adjoindre, et qui est chargée d'examiner ce mémoire. Sur l'avis favorable de cette Commission, l'élève est autorisé à faire imprimer son mémoire dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études*.

---

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat spécial de la Section, à la Sorbonne, ouvert aux heures de cours.

Les élèves ou auditeurs sont admis à la Bibliothèque de l'Université sur la présentation de leur carte d'inscription.



## NOUVELLES RECHERCHES

SUR

## LA LÉGENDE DE SELMÂN DU FARS.

En l'an 627 de notre ère, l'Empire romain d'Orient venait d'échapper à un terrible danger. Profitant de ce que, l'année précédente, l'empereur Héraclius s'était enfoncé dans l'Atropatène, les Perses, alliés aux Avars, étaient venus mettre le siège devant Constantinople. Les premiers, commandés par le fameux général Farrukhân, plus connu sous son titre de Chahr-barâz « le sanglier de l'empire », mérité par ses coups de boutoir, avaient investi Chalcédoine, tandis que leurs alliés, qui disposaient d'embarcations, avaient passé le Bosphore pour entourer le front de terre de la Byzance gréco-romaine. Le patrice Bon, commandant la place, avait résisté énergiquement; une défaite navale infligée à la flottille des alliés, montée par des Slaves, dans la Corne d'Or, avait découragé les assiégeants; une furieuse sortie avait obligé les Avars à lever le siège, au bout de treize jours d'investissement. Le « sanglier de l'empire » n'avait pas pour cela discontinué l'attaque de Chalcédoine; il en maintint le blocus pendant tout l'hiver. Cet hiver, l'empereur Héraclius l'avait passé dans l'Atropatène; au printemps il alla ravager l'Assyrie. Le 12 décembre 627, il remportait sur les Perses la victoire du Zab, près de Ninive; aux premiers jours de l'année 628, il allait s'emparer de Dastagerd (Daskarat el-Mélik) et y trouver, ainsi que le raconte Théophane,



trois cents enseignes romaines conservées dans le palais du roi comme trophées de victoire <sup>(1)</sup>.

Le roi de Perse, Khosrau Parwîz (Chosroès II), n'était plus le glorieux conquérant dont les généraux avaient enlevé aux Romains la Syrie, la Palestine et l'Égypte. Malade, il était à la veille de la tragédie qui devait mettre fin à ses jours : arrêté par son fils révolté, Chîrouÿè (*Šērōē* = Siroës), nom qui signifie « le cher petit lion », jeté dans la prison que l'historien byzantin appelle la Maison des Ténèbres, il y fut assassiné le 29 février 628, par l'effet d'une vengeance particulière que le nouveau souverain laissa s'accomplir, œuvre d'un noble Perse qui avait à satisfaire quelque ressentiment <sup>(2)</sup>.

Dans les déserts de l'Arabie, il se passait des événements ignorés du reste du monde. Il y avait alors cinq ans que Mahomet avait quitté la Mecque, sa ville natale, pour trouver à Yathrib le réconfort et les appuis dont il avait besoin. Le gain de la bataille de Bedr avait paru de bon augure et la meilleure preuve qu'il disposait, dans sa mission, de l'assistance divine; la défaite d'Oḥod n'avait guère entamé sa situation, car ses adversaires n'avaient pas poursuivi leurs avantages et étaient rentrés trop tôt chez eux. Cependant, en l'an 5 de l'hégire, il se forma une nouvelle coalition que l'on appela *el-Aḥzâb* « les partis », car, aux Qoréichites qui regrettaient toujours le temps où leurs caravanes accomplissaient paisiblement leurs intercourses entre le Hedjâz et le port de Gaza, étaient venus se joindre les Banou'n-Naḍîr expulsés de Yathrib et réfugiés à Khaïbar; deux autres tribus arabes, les Banou-Soléim et les Banou-Ghatafân, prêtaient leur concours à cette expédition. Cela formait un ensemble d'environ cinq mille cinq cents hommes, troupe considérable pour l'Arabie. Comme toujours, Abou-Sofyân commandait les Qoréichites, accompagnés de leurs alliés les Aḥâ-

(1) LEBEAU-SAINT-MARTIN, *Histoire du Bas-Empire*, t. XI, p. 119-138.

(2) F. JUSTI, dans le *Grundriss der iramschen Philologie*, t. II, p. 544.

bîch, alliés de qualité inférieure et un peu traités comme des ilotes, habitants de la basse vallée de la Mecque, dont on ne peut s'empêcher de rapprocher le nom de celui de l'Abyssinie, Ḥabach. Que faire en présence de cette entreprise formidable ? Il ne pouvait être question d'aller lutter en plaine contre des forces aussi considérables : l'expérience d'Oḥod faisait réfléchir. D'un autre côté, Ya-thrib était une ville ouverte ; ses quartiers formaient autant d'îlots qui semblaient des forteresses et en portaient le nom (*âtâm*), mais enfin la ville n'avait pas de murailles : on pouvait prêter à l'ennemi le projet d'attaquer successivement chacun de ces îlots et de s'en emparer.

C'est alors qu'un esclave d'origine perse, qui avait été l'un des premiers convertis à la nouvelle religion <sup>(1)</sup>, que Mahomet, par ses conseils et par ses dons, avait aidé à se racheter, et qui par reconnaissance s'était tellement attaché à la personne du Prophète, que celui-ci avait pu dire : « Il est de notre maison », Selmân du Fars, conseilla d'employer un moyen de défense qu'il avait vu pratiquer dans les armées du Châh de Perse : creuser un fossé sur le front de la ville qui n'était pas adossé à la montagne, et, en rejetant à l'intérieur la terre des déblais, former un retranchement suffisant pour abriter un fantassin. Comment les Mohâdjirs et les Ançârs, les « émigrés » et les « auxiliaires », qui n'avaient jamais travaillé la terre de leurs mains, se transformèrent-ils soudain en terrassiers ? Il est vrai que Mahomet prêcha d'exemple et mit le premier la main à la tâche, mais il faut bien admettre un ascendant puissant de cet homme d'État sur ses adeptes — notion dont je ne vois pas qu'il soit fait mention dans les derniers travaux historiques, où les hommes ont l'air d'agir automatiquement — pour les avoir décidés à un travail qu'ils ne pouvaient considérer que comme inférieur, et qui dans tous les cas était nouveau pour eux. A moins que la guerre du fossé ne soit une légende . . .

(1) Date de sa conversion : djoumâda 1<sup>er</sup> de l'an 1 (nov.-déc. 622).



Si c'est une légende, il faudra expliquer comment le mot *khandaq*, qui désigne un fossé, est entré dans la langue arabe; car on sait bien que c'est une expression empruntée au pehlevi, une forme secondaire aspirée de la racine *kan-* « creuser », conservée dans le persan *kandan*. Or ce mot entre dans l'histoire de la langue avec cette guerre du fossé, et non autrement; nom propre d'abord, désignant le Fossé par excellence, le seul que l'on eût encore vu sur les hauts plateaux de l'Arabie, nom commun ensuite, désignant toute espèce de fossé.

On sait comment se termina cette guerre : les coalisés, fatigués par des insuccès fréquents, effrayés par une tempête de vent qui éteignit les feux et abattit leurs tentes, gênés par la difficulté de se procurer du fourrage, inquiets de négociations qui tendaient à amener la défection de certains des alliés, partirent un beau jour sans tambour ni trompette : le siège avait duré vingt jours.

L'invention du fossé fit à Selmân du Fars une situation à part. La déclaration du Prophète qu'il était de sa maison lui valut une place privilégiée dans l'affection des Chiïtes, et les Noçairis n'hésiteront pas plus tard à faire de lui une des personnes de leur trinité. Mais d'où venait ce personnage dont l'intervention fut si utile au Prophète? Les renseignements que j'ai recueillis dans le mémoire publié en 1909<sup>(1)</sup> semblaient montrer que Selmân, fils d'un petit gentilhomme terrien de l'aristocratie des *dihqâns*, converti de bonne heure à la religion chrétienne et n'ayant conservé aucun souvenir du mazdéisme qu'il avait pratiqué étant enfant, s'était mis à voyager et était tombé entre les mains de pillards de la tribu de Kelb, qui l'avaient vendu à des gens de Yathrib. Deux documents m'avaient servi à établir ces faits : ce sont deux autobiographies, transmises la première par Moḥammed ben Ishaq et

<sup>(1)</sup> Cf. HUART, *Selmân du Fars*, dans les *Mélanges Hartwig Derenbourg*, p. 297-310.

recueillie dans la biographie du Prophète par Ibn-Hichâm, la seconde par Ibn-Sa'd, le secrétaire d'El-Wâqidi. Je ne ferai pas état de la page consacrée à ce même personnage par le *Livre de la Création et de l'Histoire* de Moṭahhar ben Ṭâhir el-Maqdisî, dans la partie encore inédite de ma copie manuscrite, parce que ce n'est qu'une répétition abrégée du récit provenant de Moḥammed ben Isḥaq; mais il est un troisième document qui ne m'était pas accessible au moment où j'ai rédigé le résultat de mes recherches antérieures, c'est le commentaire du Qorân de Ṭabarî, qui, ainsi qu'on le sait, a été achevé d'imprimer au Caire en 1321 de l'hégire (1903), sur un manuscrit appartenant à la bibliothèque des émirs du Nedjd confronté avec celui que possède la Bibliothèque khédiviale. C'est au tome I, p. 244, que l'on trouve cette relation, appuyée sur l'autorité bien connue du traditionniste Asbât ben Naçr<sup>(1)</sup>, d'après Es-Soddî<sup>(2)</sup> :

« Selmân était de Djondéi-Sâboûr; il appartenait à la noblesse, et le fils du roi était son ami; il le considérait comme un frère; l'un ne faisait rien sans l'autre; ils allaient ensemble à la chasse. Un jour qu'ils se livraient à cette occupation, il se présenta à leurs yeux<sup>(3)</sup> une tente en poil de chameau; ils s'en approchèrent et y trouvèrent un homme qui lisait un livre placé devant lui et qui pleurait. « Qu'est-ce? » dirent-ils. Il répondit : « Celui qui désire le savoir, ne doit pas rester dans votre position; si vous voulez connaître ce que renferme ce livre, descendez [de cheval] et je vous l'enseignerai. » Ils mirent alors pied à terre, et l'individu leur dit : « Ceci est le livre de Dieu, venu d'auprès de lui; il y ordonne de lui obéir, et interdit de lui désobéir, il y est dit : « Tu ne mettras point d'adultère, tu ne voleras pas et tu ne prendras pas

(1) Sur l'origine de ce nom, voir A. SPRENGER, *Das Leben*, II, 276.

(2) Mort en 127 hég., si c'est l'ancien (Ismâ'il ben 'Abd-er-Rahman), ou en 189, si c'est le plus jeune (Moḥammed ben Merwân). Cf. DHAHABI, *Liber classium*, t. I, p. 46, n° 44; ABOU 'L-MAḤÂSIN, t. I, p. 338, 342.

(3) رَفَعَ. Ce sens manque dans les dictionnaires, mais le contexte est certain.

« pour rien le bien des hommes. » Il leur raconta ce que contenait ce livre qui était l'Évangile révélé par Dieu à Jésus.

« Ce livre fit impression sur eux, et ils en suivirent les préceptes, en s'en remettant entièrement à lui. L'homme leur dit : « La victime sacrifiée par vos coreligionnaires vous est interdite. » Ils ne cessèrent de rester avec lui pour apprendre, jusqu'à ce que vînt une certaine fête du roi. Le roi fit préparer un festin, rassembla le peuple et les nobles, et envoya chercher son fils qu'il invita à partager le repas du peuple. Le jeune homme refusa : « Je suis trop occupé pour m'y rendre, dit-il; mangez, vous et vos compagnons, [sans m'attendre]. »

« Lorsque le roi lui eut envoyé messenger sur messenger, il les informa qu'il ne mangerait pas de leurs plats; le roi manda alors son fils et lui dit : « Qu'est-ce que cette conduite? — Nous ne mangeons pas, dit son fils, de vos victimes égorgées; vous êtes des infidèles, [la chair de] vos victimes n'est pas licite. — Que veux-tu dire? » reprit le roi. Le jeune prince l'informa alors qu'il agissait selon l'ordre du moine. Le roi fit venir le moine et l'interrogea sur les dires de son fils. « Il a dit vrai, répondit le moine. — Si verser le sang n'était pas pour nous quelque chose d'énorme, je te ferais mettre à mort, répliqua le roi; mais sors de notre territoire »; et il lui fixa un délai.

« Nous restâmes, continua Selmân, à pleurer sur le triste sort du moine, qui leur dit : « Si vous êtes sincères, [sachez que] je suis à Mossoul dans une église avec soixante hommes, et nous y adorons Dieu. Venez nous y retrouver. »

« Le moine partit, et Selmân resta avec le fils du roi, lui disant : « Viens avec nous », et le prince lui répondant : « Oui ». Le fils du roi se mit à vendre ses effets pour faire ses préparatifs; mais, comme il tardait trop, Selmân partit et alla retrouver ses gens; il descendit chez son ami, qui était l'archimandrite de la communauté; ce couvent comptait les moines les meilleurs.

« Selmân resta avec le prieur en faisant tous ses efforts dans la

pratique des actes de dévotion et en se fatiguant lui-même. Le vieillard lui dit : « Tu es encore un tout jeune homme; tu t'es chargé de pratiques de dévotion que tu ne pourras pas supporter; je crains que tu ne te sois fait des illusions, et que tu ne restes au-dessous de ta tâche. Sois bon pour toi-même, et allège ta charge. » Selmân reprit : « Qu'est-ce qui vaut le mieux, ce que tu m'ordonnes de faire ou ce que je fais? — Du tout, c'est ce que tu fais, dit le moine. — En ce cas, laisse-moi tranquille. »

« Plus tard, l'archimandrite l'appela et lui dit : « Sais-tu que cette église m'appartient, et que, de tout le peuple, je suis celui qui a le plus de droits sur elle? Si je voulais expulser tous ces gens, je pourrais le faire. Mais je suis un homme trop faible pour suivre leurs actes de dévotion; je désire me transporter dans une autre église où les cérémonies sont moins compliquées. Si tu veux rester ici, tu le peux, mais si tu préfères m'accompagner, viens avec moi. — Quelle est celle des deux églises, dit Selmân, qui est la meilleure comme habitants? — Celle-ci, dit le moine. — Alors je reste ici. » Et Selmân resta dans cette église. L'archimandrite recommanda Selmân au savant de l'église, et le jeune homme continua ses dévotions.

« Ensuite le vieux savant voulut se rendre à Jérusalem [en pèlerinage]; il dit à Selmân : « Si tu le désires, viens avec moi, sinon reste ici. — Qui est le meilleur, dit Selmân, de t'accompagner ou de rester? — C'est de m'accompagner. » Selmân partit donc en sa compagnie. [Sur la route,] ils passèrent auprès d'un cul-de-jatte jeté au milieu du chemin, qui, en les voyant, cria : « Seigneur moine, aie pitié de moi, pour que Dieu ait pitié de toi! » Mais le moine ne lui parla pas et ne le regarda même pas.

« Ayant continué leur chemin, ils arrivèrent à Jérusalem, où le vieillard dit à Selmân : « Sors, et va quérir la science, car les savants de la terre entière s'assemblent dans ce temple. » Selmân

alla les entendre. Or, un jour, il revint tout triste : « Qu'as-tu ? lui  
« demanda le vieillard. — Je vois, répondit Selmân, que le bien a  
« été totalement emporté avec eux par les prophètes et leurs secta-  
« teurs qui nous ont précédés. — Ne t'attriste pas, ô Selmân, dit  
« le vieillard, car il reste un prophète; aucun n'aura eu de meil-  
« leurs adeptes que lui; voici le temps où il doit venir, mais je ne  
« crois pas que je vive assez longtemps pour le voir; tandis que tu  
« es jeune, et il se peut que tu atteignes son époque. Il se mani-  
« festerà sur le territoire des Arabes; si tu peux l'atteindre, crois en  
« lui et suis-le. — Dis-moi, reprit Selmân, à quels signes je pour-  
« rai le reconnaître. — Parfait, répondit le vieillard. Il portera le  
« sceau de la prophétie sur son dos, il mangera de ce qui lui sera  
« donné en cadeau et ne mangera pas de ce qui lui sera donné en  
« aumône. »

« Ensuite ils s'en revinrent et arrivèrent à l'endroit où était le cul-  
de-jatte, qui les interpella comme la première fois. Alors le vieil-  
lard tourna vers lui la tête de son âne, le prit par la main, le  
souleva et frappa la terre de son corps; puis il fit une prière et lui  
dit : « Lève-toi, par la permission de Dieu ! » Le cul-de-jatte se  
releva guéri et se mit à courir de toutes ses forces. Selmân, tout  
étonné, le regardait courir; le moine partit et disparut sans que le  
jeune homme s'en aperçût. Celui-ci, pris de peur, se mit à l'ap-  
peler. Deux hommes d'entre les Arabes, de la tribu de Kelb,  
vinrent à sa rencontre, et il leur demanda s'ils avaient vu le moine.  
L'un d'eux fit agenouiller son chameau et lui dit : « Oui, c'est  
« celui qui fait paître ce troupeau de chameaux. » Il le fit monter  
avec lui sur son chameau et l'emmena à Médine. « Je fus alors, dit  
« Selmân, atteint d'une telle tristesse que je n'en ai jamais éprouvé  
« de pareille. »

« [A Médine,] une femme de la tribu de Djohéïna l'acheta et  
l'utilisa pour garder son troupeau de moutons, qu'ils paissaient, lui  
et un autre esclave, à tour de rôle. Selmân rassemblait de l'argent,  
attendant la venue de Moḥammed. Or, pendant qu'il faisait paître

un jour le troupeau, son compagnon qui le remplaçait à son tour vint le rejoindre et lui dit : « Sais-tu qu'il est arrivé à Médine aujourd'hui un homme qui se prétend prophète ? — Occupe-toi du troupeau, lui répondit Selmân, jusqu'à ce que je vienne te rejoindre. »

« Selmân descendit à Médine et se mit à regarder le prophète et à tourner autour de lui. Quand le prophète l'aperçut, il comprit ce qu'il voulait, et il laissa tomber son vêtement de manière à laisser voir le sceau de la prophétie. Quand Selmân eut vu cette marque, il s'approcha de Moḥammed et lui parla; ensuite il s'en alla acheter, moyennant une pièce d'or, une brebis avec une partie de l'argent, et du pain avec une autre partie; puis il lui apporta son emplette. Moḥammed ayant demandé ce que c'était, le jeune homme lui répondit que c'était une aumône : « Je n'en ai pas besoin, lui dit le prophète, emporte-la, que les musulmans la mangent. » Selmân s'étant éloigné, acheta, avec une autre pièce d'or, du pain et de la viande [cuite], qu'il apporta au prophète. A la même question, il répondit que c'était un présent. « Assieds-toi », lui dit Moḥammed. Il s'assit, et le prophète et lui mangèrent ensemble. Pendant qu'il causait avec lui, Selmân se souvint de ses compagnons; il raconta leur histoire et dit : « Ils jeûnaient, priaient, croyaient en toi et portaient témoignage que tu serais envoyé en qualité de prophète. » Quand Selmân eut achevé le bien qu'il disait d'eux, le prophète de Dieu lui dit : « Ô Selmân, ce sont des réprouvés de l'enfer. » Cette réflexion parut difficile à admettre par Selmân, qui venait de dire que s'ils avaient assez vécu pour atteindre l'époque du prophète, ils auraient cru en lui et l'auraient suivi. C'est alors que Dieu révéla le verset où il est dit : « Ceux qui ont cru, les Juifs, les Chrétiens, les Çabiens, etc. » (*Qor.*, II, 59).

Comme on le voit, le fond de l'histoire est le même que dans les deux autres versions; les différences ne portent que sur les détails. Le récit conservé par Ṭabarî est plus court que les autres; il



contient moins d'in vraisemblances; il se pourrait qu'il nous ait conservé une forme plus ancienne de la légende. L'interdiction de manger la chair des victimes égorgées ne peut s'appliquer qu'à un rite païen; il n'y a là aucune trace de mazdéisme. L'aire géographique en est aussi beaucoup plus restreinte; tout se passe entre Djondéi-Châpoûr en Susiane et Mossoul; la mention du pèlerinage de Jérusalem est tout naturellement amenée, puisqu'il s'agit de chrétiens.

J'irai même plus loin. Je ne pense plus aujourd'hui que Selmân ait jamais appartenu à la religion mazdéenne. Je vais en donner les raisons. D'abord l'origine de ce personnage est très incertaine. L'ethnique qui le distingue est lui-même difficilement explicable. *Fârist* veut dire originaire de la province du Fârs, la Perside proprement dite; or il n'y a que le récit transmis par Ibn-Sa'd qui cite délibérément ce nom; la version d'Ibn-Ishâq donne, pour son origine, Djayy, ancien nom d'Ispahan, en Iraq-Adjémî. Tabarî cite certains généalogistes qui parlent du district de Sâbour, qui est dans le Fars; mais l'autorité des généalogistes persans est plus que suspecte. D'autres le font venir de Râm-Hormoz, en Susiane, ce qui nous rapproche du Djondéi-Sâboûr du commentaire de Tabarî; mais alors il aurait eu droit au surnom de *khoûzi* «le Coséen», et l'on voit bien qu'il ne le porte pas. Donc grande incertitude sur le lieu d'origine. Son ancien nom de Mâi ou Mâyè, on ne nous dit pas quand et pourquoi il a été troqué contre le nom araméen de Selmân. Si c'était à l'occasion de sa conversion au christianisme, on en trouverait bien une trace quelque part; mais les textes sont absolument silencieux sur ce point.

Quelle langue parlait Selmân, en dehors de l'arabe, dont il devait avoir appris quelques mots, à raison de sa captivité? C'était le persan, semble-t-il. Ibn-Sa'd (IV, 65) nous a conservé une tradition relative à ce sujet: «Selmân se disait à lui-même: «Selmân, *be-mîr*, c'est-à-dire [en persan]: Meurs!» Le jour où le khalife 'Omar fut assassiné, Selmân se mit à dire en persan: *kardand*, na-

*kardand* « Ils ont agi, mais [en réalité] ils n'ont rien fait<sup>(1)</sup> ». Un historien relativement très moderne, Ed-Diyârbekrî, qui fut cadi de la Mecque au début du xvi<sup>e</sup> siècle, cite dans son *Khamîs* (éd. de 1283, I, 352) un passage du *Chawâhid en-nobowwa* du poète persan Djâmi où il est dit ceci : « Lorsque Selmân vint trouver le prophète pour se convertir (nous avons vu plus haut que c'est en djoumâda 1 de l'an 1 de l'hégire, nov.-déc. 622), celui-ci ne comprit pas ses paroles et demanda un interprète; il vint un négociant juif qui savait le persan et l'arabe. Selmân loua le prophète et blâma les Juifs; alors l'interprète se mit en colère et faussa la traduction en disant : « Selmân t'injurie. — Comment, s'écria le prophète, ce Perse est « venu pour nous causer du mal? » Mais alors l'ange Gabriel descendit et traduisit le discours de Selmân, que le prophète répéta au Juif. Celui-ci répliqua : « Ô Mahomet! si tu sais le persan, « qu'as-tu besoin de moi? — Je ne le savais pas avant cet instant, « répondit le prophète : c'est Gabriel qui vient de me l'enseigner. » Ce sont à peu près ses paroles. « Avant ce moment, dit le Juif, je « te soupçonnais; mais maintenant il est certain pour moi que tu « es le prophète de Dieu », et il prononça la formule de la profession de foi. Ensuite le prophète dit à Gabriel : « Enseigne l'arabe à « Selmân. — Dis-lui, répondit Gabriel, qu'il ferme les deux yeux « en rapprochant les paupières et qu'il ouvre la bouche. » Ce qu'il fit; Gabriel lui mit de sa salive dans la bouche, et Selmân commença à parler l'arabe. » Ce conte ridicule ne mérite pas d'attirer davantage notre attention; il suffira de faire remarquer que Selmân, déjà depuis quelque temps à Yathrib, selon toutes probabilités (on ne dit pas que ce soit la veille de sa conversion qu'il y ait été amené) devait parler l'arabe, quand même il l'aurait mal prononcé, pour les besoins de chaque jour.

(1) *Moṭāḥḥan* beñ Tâhir el-Maqdisî, *Kitâb el-béd' we't-tâ'rîkh*, 3<sup>e</sup> partie (inérite), fol. 191 v<sup>o</sup> de ma copie. Cette anecdote peut être fausse historiquement, Selmân ayant été nommé gouverneur de Ctésiphon par 'Omar et paraissant n'avoir plus quitté cette ville; mais elle conserve sa valeur linguistique.

En cas de nécessité absolue, parler les langues étrangères s'apprend très vite.

En l'an 14 de l'hégire, Selmân accompagnait les troupes en marche vers Qâdisiyya; il était l'apôtre (*dâ'iya*) et le maréchal des logis (*râ'id*) de l'armée<sup>(1)</sup>. Au passage du Tigre, lors de l'attaque du Château-Blanc de Séleucie-Ctésiphon, il était aux côtés du général, Sa'd ben Abi-Waqqâç, et lutta de vitesse avec lui pendant la traversée du fleuve<sup>(2)</sup>. Il lui disait : « L'islamisme est dans sa nouveauté; les mers ont été avilies devant ses adeptes, comme la terre leur a été aplanie; j'en jure par celui qui tient mon âme entre ses mains! ils en sortiront par troupes comme ils y sont entrés par troupes<sup>(3)</sup>. » Arrivé devant Behourasir, appelée jadis Wêh-Ardachîr « la bonne ville d'Ardéchir », une des sept villes dont l'ensemble formait la capitale des Sâsânides, la Médâin des Arabes, il interpella à trois reprises les habitants, comme il en avait reçu l'ordre, pour les amener à se rendre; il leur disait : « Je suis, pour l'origine, l'un d'entre vous, et je suis pris de pitié pour vous. Vous avez le choix entre trois partis, auxquels je vous convie. Ce qui est avantageux pour vous, c'est de vous convertir à l'islamisme : vous serez nos frères; nos droits et nos devoirs seront les vôtres. Si vous ne l'acceptez pas, ce sera la capitation; sinon, nous vous ferons la guerre sur un pied d'égalité et de justice<sup>(4)</sup>. » Ces derniers mots sont une allusion à *Qor.*, VIII, 60.

On signale également sa présence au milieu des troupes qui, en 32 de l'hégire, reviennent du territoire des Khazars par la route du Gilân et du Djordjân, lors de la retraite par Derbend<sup>(5)</sup>. C'est cette campagne de Balandjar d'où il avait apporté cette bourse pleine de musc qu'il fit macérer dans de l'eau, le jour

(1) TABARÎ, *Annales*, I, 2226, 2441.

(2) IDEM, *ibid.*, I, 2436, l. 14, 2438, l. 8.

(3) IDEM, *ibid.*, I, 2437.

(4) IDEM, *ibid.*, I, 2441. Cf. Ibn-Miskawéih, I, 387.

(5) IDEM, *ibid.*, I, 2890.

de sa mort, pour parfumer sa chambre, trois ou quatre ans plus tard<sup>(1)</sup>.

C'est également en sa qualité de *râ'id* ou fourrier, chargé de déterminer les lieux de campement et de pâturage, qu'il fut chargé avec Ḥodhaïfa de choisir l'emplacement de la future ville de Koûfa<sup>(2)</sup>. Il en était par conséquent un peu le créateur, et c'est sans doute par affection pour son œuvre qu'il disait : « Les gens de Koûfa sont de la famille de Dieu; cette ville est la coupole de l'Islam, pour laquelle tout vrai croyant a de la sympathie<sup>(3)</sup>. » Selmân n'avait pas deviné l'avenir !

Les traditions, les maximes, les apophtegmes placés sous le nom de Selmân nous reportent tous au cycle juif et chrétien; il n'y a aucun souvenir du mazdéisme.

Les paroles qui ont été conservées de lui nous le présentent sous le jour d'un moraliste. Il disait : « Le vrai croyant dans ce monde n'est que comme un malade accompagné d'un médecin qui connaît son mal et le moyen de le guérir, l'empêche de manger quand il désire quelque chose qui lui nuirait, et lui dit : « Si tu le manges, tu périras. » De même, le vrai croyant désire beaucoup de choses, mais Dieu l'empêche de réaliser ces désirs jusqu'à ce qu'il meure, de sorte qu'il entre au paradis<sup>(4)</sup>. »

Il disait encore : « Il faut s'étonner de celui qui met son espoir dans les biens de ce monde, alors que la mort le poursuit; d'un insouciant à l'égard de Celui qui n'est pas insouciant; d'un rieur qui ne sait pas si son Seigneur sera satisfait de lui ou en colère<sup>(5)</sup>. »

Il disait enfin : « Le prophète nous a fait prêter serment et nous a dit : « Que la quantité, suffisant pour vivre à chacun de vous, soit « comme la provision de route du voyageur<sup>(6)</sup>. »

(1) *Mélanges H. Derenbourg*, p. 309.

(2) TABARÏ, *Ann.*, I, 2483.

(3) YÂQOÛT, *Dict. géogr.*, IV, 325.

(4) CHA'RÂNÏ, *Lawâqih el-Anwâr*, I, 26.

(5) IDEM, *ibid.*

(6) IDEM, *ibid.*

On prétend que Selmân entretint une correspondance avec Abou 'd-Derdâ, compagnon de Mahomet, qui avait, dit-on, établi un contrat de confraternité entre ces deux hommes. Abou 'd-Derdâ habitait la Syrie, après la conquête du pays par les Musulmans; il écrivit à Selmân, alors à Médâin ou quelque part de ce côté-là : « Dieu m'a donné, après toi, des biens et des enfants, et j'habite une terre bénie. » Selmân répondit : « Tu m'as écrit que Dieu t'avait donné en partage des biens et des enfants; sache que le bien ne consiste pas dans l'abondance des biens et des enfants, mais dans une mansuétude abondante et dans une science utile; tu m'as écrit que tu es sur la Terre sainte; or la terre ne saurait bénir personne <sup>(1)</sup>. »

On peut trouver dans certaines de ces paroles l'écho de l'ascèse chrétienne, mais il n'y a pas la moindre trace de mazdéisme. Les traditions historiques placées sous son nom par Ṭabarî nous reportent à une origine du même genre. C'est à lui que remonte la tradition qui dit : « Dieu a laissé fermenter le limon d'Adam pendant quarante jours; ensuite il l'a rassemblé avec ses mains; ce qui était bon est sorti de sa droite et ce qui était mauvais de sa gauche. Ensuite il frotta ses deux mains l'une contre l'autre, et il mélangea les parties les unes avec les autres : c'est de là que le bon peut sortir du mauvais et le mauvais du bon <sup>(2)</sup>. »

Et ailleurs : « Noé construisit l'arche pendant quatre cents ans, et il y incrusta <sup>(3)</sup> du bois de teck (*sâdj*) pendant quarante ans, jusqu'à ce que la longueur atteignît trois cents coudées, en comptant la coudée jusqu'à l'épaule. Noé construisit donc l'arche selon la révélation et les instructions qu'il avait reçues de Dieu <sup>(4)</sup>. » D'après lui, il y eut, entre le songe de Joseph et le moment où il

<sup>(1)</sup> NAWAWI, p. 293.

<sup>(2)</sup> ṬABARÎ, *Annales*, I, 91.

<sup>(3)</sup> أَكْبَت, ainsi traduit par conjecture, d'après la deuxième forme passée en persan avec ce sens (مَدْبَت).

<sup>(4)</sup> ṬABARÎ, *op. cit.*, I, 186.

en vit l'interprétation, quarante ans<sup>(1)</sup>; l'intervalle entre Mahomet et Jésus était estimé par lui à six cents ans<sup>(2)</sup>, ce qui, comme approximation, est assez exact.

Pour les Chiïtes, Selmân, que le prophète avait déclaré être de sa maison, est digne de récolter leur affection; pour eux, il n'y eut que lui et Abou-Dharr el-Ghifârî à assister à l'enterrement nocturne de Fâtima<sup>(3)</sup>: tous les deux refusèrent d'abord de prêter serment d'allégeance entre les mains d'Abou-Bekr<sup>(4)</sup>. Aussi ne nous étonnerons-nous pas d'entendre parler d'une coupe qui prononçait les mots: «Gloire à Dieu!» quand elle entendait nommer Abou 'd-Derdâ et Selmân<sup>(5)</sup>. «Omar chassa Selmân de sa maison», dit un vers du diwân du poète persan Nâçir-i Khosrau<sup>(6)</sup>. La piété des Persans lui avait élevé à Djayyân, bourgade de la région d'Is-pahan, dont le nom a pu être confondu avec celui de Djayy, qui avait appartenu autrefois à la capitale de la province, un mausolée, but de pèlerinage, qui faisait double emploi avec celui qui existe encore aujourd'hui sur l'emplacement de Ctésiphon<sup>(7)</sup>.

Pour conclure, nous dirons qu'il est très vraisemblable que Selmân, qui s'appelait lui-même «le fils de l'Islam», était un chrétien de Djondéï-Sâbôur en Susiane, sujet par conséquent du roi de Perse; qu'il parlait le persan; que l'épithète de *Fârist* signifie peut-être, à cette époque, tout simplement «originaire de l'empire perse»; que, pris par la tribu arabe des Kelb dans une de leurs expéditions et vendu comme esclave sur le marché de Yathrib, il a voulu se faire passer pour gentilhomme perse de manière à relever sa situation;

(1) TARARÎ, *op. cit.*, I, 411.

(2) IDEM, *ibid.*, I, 1069.

(3) YA'QOÛBI, *Historiae*, éd. Houtsma, II, 128. Cf. H. LAMMENS, *Fâtima et les filles de Mahomet*, p. 115 et suiv., qui souligne l'indifférence au milieu de laquelle s'éteignit la fille du Prophète.

(4) YA'QOÛBI, *op. cit.*, II, p. 138.

(5) AL-HUJWIRI, *Kashf al-mahjûb*, p. 45.

(6) Cité par M. Edw. G. BROWNE, *A Literary history of Persia*, II, p. 229.

(7) YAQOÛT, *Dict. géogr.*, II, 170.

que, pour échapper à l'esclavage, il s'est empressé, peu de temps après l'émigration de Mahomet, d'embrasser la nouvelle religion et de profiter de l'aide de ses nouveaux frères et de leur prophète pour arriver à payer à son maître ou à sa maîtresse — il y a deux documents dans ce dernier sens — le montant de la somme prévue par le contrat de rachat appelé *mokâtébé*. N'ayant jamais été mazdéen, il ne pouvait se rappeler cette religion; au contraire, les souvenirs de son éducation chrétienne étaient toujours vivaces; il a pu être consulté par Mahomet lui-même ou par son entourage sur certains passages obscurs de la révélation. Quant au Fossé, point de départ de sa gloire, il avait assez vu de sièges, au milieu des luttes incessantes entre Perses et Romains, pour parler savamment de l'importance des travaux de terrassement dans la défense des villes.

CLÉMENT HUART.



## RAPPORT SOMMAIRE SUR LES CONFÉRENCES

DE L'EXERCICE 1912-1913.

La Section des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études a été cruellement éprouvée, à la fin de l'année scolaire 1912-1913, par la mort de son président, M. ESMEIN. M. le président ESMEIN a été enlevé presque subitement à l'affection de sa famille, de ses amis, de ses collègues, après quelques semaines seulement de maladie. Tous, nous espérons que sa robuste constitution triompherait sans peine du mal qui l'avait atteint, et nous nous attendions, en nous séparant au mois de juin dernier, à le voir revenir parmi nous en pleine santé au mois de novembre. La nouvelle de sa mort a été pour tous les membres de la Section une bien douloureuse surprise.

M. ESMEIN était né à Touvezac (Charente), le 1<sup>er</sup> février 1848. Agrégé des Facultés de droit en 1875, il enseigna d'abord à la Faculté de Douai. En 1879, il fut appelé à la Faculté de Paris. De 1879 à 1888, il y fut chargé du cours de droit commercial et industriel, et du cours d'histoire générale de droit français public et privé. Nommé professeur adjoint en 1888, il acquit, trois ans plus tard, le titulariat, d'abord comme professeur d'histoire du droit, plus tard en 1898, comme professeur d'histoire du droit public français.

Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique depuis 1896, appelé à siéger dans la Section permanente, il fut bientôt chargé de présider la Commission du contentieux et de la discipline.

En 1904, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, dans la Section de législation, droit public et jurisprudence.

Depuis 1904, également, il professait à l'École libre des sciences politiques.

Il était officier de la Légion d'honneur.

Lorsque, le 30 janvier 1886, la Section des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études fut constituée par un décret du Président de la



République, M. ESMEIN y fut chargé de diriger la conférence d'histoire du Droit canon. Ses collègues d'alors étaient Albert RÉVILLE, Abel BERGAIGNE, Ernest HAVET, Maurice VERNES, Hartwig DERENBOURG, LÉON DE ROSNY, Auguste SABATIER, LEFÉBURE, MASSEBIEAU, Jean RÉVILLE, André BERTHELOT. Presque tous sont aujourd'hui disparus. Trois seulement survivent, LÉON DE ROSNY, qui a pris sa retraite en 1908 et qui est encore rattaché à notre section par le titre de directeur honoraire; André BERTHELOT, qui a quitté l'enseignement pour consacrer son inlassable activité à de vastes entreprises industrielles et commerciales; Maurice VERNES, enfin, notre doyen et notre président désormais. Jusqu'à la fin de l'année scolaire 1905-1906, M. ESMEIN a dirigé lui-même la conférence d'histoire du Droit canon; depuis le début de l'année scolaire 1906-1907, la direction de la conférence avait été déléguée, selon son désir et sur le vœu unanime de la Section, à M. GÉNÉSTAL DU CHAUMEIL, qui fut, avant de conquérir l'agrégation de droit, un de ses plus brillants élèves. A la même époque, M. ESMEIN avait été appelé, après la mort d'Albert RÉVILLE, à la présidence de la Section.

Dans un discours ému, que nous reproduisons plus loin *in extenso*, M. Maurice VERNES a dit, en notre nom, le jour des obsèques, ce qu'a été l'enseignement de M. ESMEIN; avec quel éclat il a professé, dans notre Section, l'histoire du Droit canon; avec quelle fermeté, avec quelle impartialité, avec quel dévouement il a exercé pendant sept années les délicates fonctions de président. Qu'il soit permis au secrétaire de la Section, au collaborateur le plus proche du président dans la direction administrative de l'École, d'ajouter son témoignage personnel et profondément attristé. M. ESMEIN a été pour lui, pendant cinq années de travail en commun, le guide le plus sûr, le conseiller le plus affectueux; il lui a donné, en maintes circonstances, des preuves de sympathie et d'amitié qui l'ont touché au fond du cœur. Le secrétaire de la Section, pour qui la mort de M. ESMEIN a été un coup particulièrement douloureux, évoquera souvent, au cours de sa tâche, le souvenir du président bienveillant et dévoué, avec lequel il n'a pas cessé un seul instant d'être en parfaite communion d'esprit et de cœur.

Les obsèques de M. le président ESMEIN ont eu lieu à Paris et à Luzarches le 25 juillet 1913. A l'issue de la cérémonie religieuse, qui fut célébrée en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, et avant que le corps fût transporté à Luzarches (Seine-et-Oise), où M. ESMEIN passait la plus grande partie de ses vacances annuelles et où repose aujourd'hui sa dépouille mortelle, des discours furent prononcés par MM. LAVISSE, au nom du Conseil supérieur de l'Instruction publique; FAGNIEZ, au nom de l'Académie des sciences morales et politiques; LARNAUDE, au nom de la Faculté de droit de l'Université de Paris;

Maurice VERNES, au nom de la Section des sciences religieuses de l'École des hautes études, et BEINEIX, au nom des Charentais de Paris.

Voici le texte de l'adieu suprême adressé par M. Maurice VERNES à notre cher collègue et président :

« MESSIEURS,

« Nulle part le coup soudain qui a frappé M. ESMEIN dans tout l'épanouissement de sa vaste intelligence et de sa belle activité n'a été ressenti plus douloureusement qu'à l'École pratique des hautes études, à la cinquième section à laquelle il appartenait depuis sa fondation en 1886 et à la présidence de laquelle il avait été appelé en 1906 par le Ministère de l'instruction publique sur la désignation de ses collègues. Seul survivant aujourd'hui des maîtres qui avaient été appelés il y a vingt-sept ans à constituer l'École des sciences religieuses, je dois à cette ancienneté le triste privilège d'exprimer dans le deuil commun toute l'étendue de nos regrets particuliers.

« Le Droit canonique avait figuré, dès le premier moment, sur la liste des enseignements de la nouvelle fondation; il ne pouvait être confié à de meilleures mains qu'à celles du brillant jeune professeur de la Faculté de droit, qui s'était déjà signalé sur ce domaine par des travaux solides, précis, d'une documentation sévère, d'une langue souple et élégante, d'une haute impartialité. Il ne fallait cependant pas se dissimuler que les mêmes objections qui avaient accueilli l'institution de cette innovation hardie qu'était la Section des sciences religieuses se reproduiraient en ce qui touchait particulièrement l'enseignement du droit ecclésiastique.

« L'éminent évêque d'Angers, M<sup>sr</sup> Freppel, avait condensé dans un ingénieux dilemme les objections adressées à la fondation de notre École. « De deux choses l'une, avait-il dit à la Chambre des députés; ou cet examen, cette comparaison et cette critique (des diverses religions) seront conformes à l'enseignement catholique, et alors pourquoi avez-vous supprimé l'enseignement théologique dans les Facultés de l'État, si vous voulez en revenir au même but? — ou bien cet examen, cette comparaison et cette critique seront contraires à l'enseignement catholique, et alors vous sortez de la neutralité, au nom de laquelle vous aviez supprimé de fait, sinon en droit, les facultés de théologie. Il n'y a pas de milieu. »

« Le baron de Ravignan, à son tour, au Sénat, signalait avec inquiétude la présence du Droit canonique au programme de nos conférences et en tirait des motifs d'alarme. « Eh bien! Messieurs, disait-il, jusqu'ici on avait cru en France, et je puis dire qu'à l'heure où je parle on croit dans le monde civi-

«lisé tout entier que, pour pouvoir professer le droit canonique, il faut être «canoniste. — Je suis convaincu, ajoutait-il, que les professeurs que M. le «Ministre de l'instruction publique appellera à siéger dans les chaires dont «je parle ne seront pas le moins du monde des canonistes et qu'ils seront des «adversaires résolus du Droit canon, insistant sur les reproches qu'on a pu «lui faire et ne mettant point en relief ce qu'il a apporté de garanties et de «lumières dans la science du droit universel. . . »

«Nous rendons hommage à la parfaite loyauté des scrupules et des craintes dont les deux distingués représentants de la pensée catholique s'étaient faits les organes, et nous reconnaissons que, tant que l'École n'avait pas fonctionné, tant qu'elle en était encore à la période des tâtonnements et des essais, on pouvait craindre de voir se glisser dans son enseignement quelques éléments de polémique qui auraient justifié les alarmes de MM. Freppel et de Ravignan. Dieu merci! il n'en a rien été; le personnel de nos maîtres a eu trop conscience de la hauteur et de la délicatesse de la mission qu'on lui confiait pour la compromettre en des attaques contre des traditions infiniment respectables. Nous n'avions pas à donner l'enseignement doctrinal, qui se fait sous le couvert des différentes communions religieuses; nous devions faire impartialement, «objectivement», l'histoire des doctrines religieuses et des institutions du culte, en constatant le rôle essentiel qu'elles ont joué et continuent de jouer dans le fonctionnement des sociétés passées ou présentes; et, quand nous en dépouillons et classons les documents dans les textes originaux selon les règles les plus exactes de la critique littéraire appliquée aux monuments du passé, nous ne prétendons qu'à faire office d'ouvriers probes et consciencieux, dégrossissant patiemment dans la carrière les matériaux dont l'architecte — philosophe ou théologien — pourra user pour des constructions d'ensemble.

«A vingt-cinq ans de distance, notre collègue Esmein, se reportant à ses débuts dans notre École, ne pouvait parler sans émotion du «redoutable «honneur» qui lui avait été alors conféré de «reprendre ici l'étude disparue «du droit canonique ancien». Certainement, de la modeste conférence inaugurée en 1886 est sortie une intelligence toujours croissante de la place qu'il convient de faire au droit canonique dans l'histoire de nos institutions nationales. L'auteur d'*Hincmar de Reims et ses contemporains* a donné par son enseignement et par ses écrits une impulsion féconde à une étude, que les générations précédentes avaient trop négligée. Quelle richesse dans cet enseignement, quelle variété, quel souci de ne sacrifier aucune époque! Je parcours les titres des matières qu'il a traitées chez nous, et j'y trouve un choix extraordinaire de sujets de premier ordre, faits pour solliciter la haute curiosité des jeunes

travailleurs, — et même des vieux, — sans que le professeur ait reculé devant l'obligation de recherches et de comparaisons exigeant des vues d'ensemble en même temps que des investigations de détail. Vous me permettrez de citer quelques titres : Étude de la jurisprudence d'une officialité française dans le registre de l'officialité de l'abbaye de Cerisy (1314-1457); — Explication de la Pragmatique sanction de Charles VII, comparaison avec le Concordat de 1516; — Études sur les conflits des juridictions séculières et ecclésiastiques en France au xiv<sup>e</sup> siècle; — Le droit du mariage dans le *Corpus juris canonici*; — Le droit du mariage au Concile de Trente; — Histoire et théorie de l'appel dans la procédure canonique; — Les bénéfices ecclésiastiques aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles; — Le prêt à intérêt en matière canonique; — Le testament en droit canonique, etc.

« J'ai également à rappeler ce que M. Esmein fut pour nous comme président à partir de l'automne 1906, l'année même où il commençait de se faire suppléer dans son enseignement par M. Génestal, de la Faculté de droit de Caen. Nous avons pensé, en le désignant au choix du Ministre en remplacement d'Albert Réville, que nul ne pourrait apporter dans les délicates questions concernant l'organisation définitive de notre École, plus de précision administrative et juridique, d'une part, et, de l'autre, une intelligence plus avisée et plus nette de la relation de notre jeune école avec des sœurs aînées, la Faculté des lettres, le Collège de France, la Faculté de droit, dont le prestige et l'illustration, dont la clientèle et les ressources financières sont de nature à éclipser notre très modeste institution. Sous ce double rapport, la présidence, trop courte, du collègue que nous pleurons aujourd'hui nous laisse dans une situation qui, on peut le dire, a été s'améliorant d'année en année et qui peut nous faire espérer que nous ne tarderons pas à réaliser les conditions complètes d'un établissement normal, devenu une partie essentielle des rouages de notre enseignement supérieur.

« A cet égard, Esmein, à la fois comme professeur et comme président, a rendu à la Section des sciences religieuses de l'École pratique des hautes études d'éminents services, dont ses collègues conserveront pieusement le souvenir. Ceux-ci n'oublieront pas davantage avec quelle bonne grâce, mais également avec quelle ferme ténacité, il dirigeait les débats, toujours courtois, de nos assemblées de professeurs, laissant à la discussion des idées son entière liberté, mais ne lui permettant pas de s'égarer en dehors du sujet précis soumis à nos délibérations.

« En notre nom à tous et particulièrement au nom des membres de la conférence d'histoire du droit canonique, j'adresse à notre regretté collègue et ami un suprême et triste adieu, et je prie sa famille, si cruellement

éprouvée, d'agréer l'expression de nos profondes et respectueuses condoléances. »

Par arrêté du 4 novembre 1913, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a nommé M. Maurice VERNES président de la Section, sur la proposition unanime de ses collègues.

M. Ed. CHAVANNES, qui avait obtenu un congé d'un an sans traitement à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1912, a donné sa démission de directeur d'études pour les religions d'Extrême-Orient. Cette démission a été acceptée par M. le Ministre, et M. CHAVANNES a été nommé directeur d'études honoraire (arrêté du 9 décembre 1912). Bien que M. CHAVANNES reste attaché à la Section par son titre de directeur honoraire, tous ses collègues regrettent que d'impérieuses raisons aient obligé l'éminent sinologue à cesser l'enseignement si sûr et si fécond qu'il donnait à l'École.

M. Ch. FOSSEY, directeur adjoint pour la religion assyro-babylonienne, a été chargé d'une importante mission archéologique en Perse. Il a quitté la France au début du mois de mars 1913. Son enseignement s'est donc trouvé interrompu à la fin du premier semestre de l'année scolaire 1912-1913.

Dans la conférence sur les religions de l'Amérique précolombienne, M. ZEITLIN, diplômé de la Section, a étudié, sous le patronage de M. RAYNAUD, directeur adjoint, les *Temples et autres lieux de culte du Pérou précolombien*.

Dans la conférence sur les religions d'Israël et des Sémites occidentaux, M. Édouard DUJARDIN, diplômé de la Section, a fait, sous la direction de M. Maurice VERNES, directeur d'études, quelques leçons sur *la Secte juive des Nazaréens au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère*.

M. J. DERAMEY a été autorisé à continuer, pendant l'année-scolaire 1912-1913, son cours libre sur *l'Histoire des anciennes églises d'Orient*.

A la fin de l'année scolaire 1912-1913, une bourse d'études et deux bourses de voyage ont été décernées par la Ville de Paris à trois élèves titulaires de la Section. Le montant total de ces bourses s'est élevé, comme les années précédentes, à la somme de 4,000 francs.

La bibliothèque de la Section s'est enrichie, en 1912-1913, de deux nouveaux volumes : le tome XXVII, *Gnostiques et Gnosticisme*, par M. Eug. DE

FAYE, directeur d'études pour la littérature chrétienne et l'histoire de l'Église; — le tome XXVIII, *Le «De Civitate Dei», source principale du «Discours sur l'Histoire universelle»*, par M. G. HARDY, élève diplômé de la Section.

Pendant l'année scolaire 1912-1913, le titre d'élève diplômé de la Section a été décerné : à M. KANTZER, pour sa thèse intitulée : *Étude littéraire, philologique et grammaticale sur le Livre de Joël*; — à M. MARTY, pour sa thèse intitulée : *Étude sur les formules de salutation employées dans les Épîtres du Nouveau Testament*; — à M. ARQUILLIÈRE, pour sa thèse intitulée : *Étude sur les sources du «De Regimine christiano» (1301-1302)*.

M. MARX, élève titulaire de la Section, a été nommé membre de l'École française de Rome pour l'année scolaire 1913-1914.

M. LEJEUNE, élève titulaire de la Section, a été nommé membre de l'École française d'Athènes.

M. COLLOMP, élève titulaire de la Section, a été nommé membre de l'Institut français d'archéologie du Caire.

Par arrêté ministériel du 3 janvier 1913, 48 auditeurs ont été nommés élèves titulaires de la Section.

Pendant l'année scolaire 1912-1913, il a été tenu 34 conférences d'une heure par semaine, pour lesquelles 501 élèves ou auditeurs se sont fait inscrire. Ce total se décompose ainsi par nationalité : 384 Français, 34 Russes (dont 9 Polonais et 1 Arménien), 13 Suisses, 10 Américains des États-Unis, 9 Anglais, 7 Allemands, 6 Roumains, 5 Grecs, 4 Italiens, 4 Portugais, 3 Alsaciens-Lorrains, 3 Autrichiens (dont 2 Polonais), 3 Belges, 2 Hollandais, 2 Salvadoriens, 2 Suédois, 2 Turcs, 1 Argentin, 1 Danois, 1 Espagnol, 1 Hongrois, 1 Luxembourgeois, 1 Monégasque, 1 Persan, 1 Serbe.

A la suite d'une entente intervenue entre la Section et la Bibliothèque du Congrès de Washington, la Section recevra désormais, en échange de ses publications, toutes les fiches du Catalogue imprimé de la Bibliothèque du Congrès relatives à l'Histoire des Religions. Les premières fiches adressées à la Section ont été reçues à la fin de l'année scolaire 1912-1913.

I

RELIGIONS DES PEUPLES NON CIVILISÉS.

Directeur adjoint: M. M. MAUSS, agrégé de l'Université.

CONFÉRENCE DU LUNDI. — La conférence a été consacrée à un cours du directeur adjoint sur les *Formes primitives du langage religieux*, étudiées à travers les documents australiens. Le travail a élucidé les questions concernant le rituel oral magique, le rituel juridique et moral (étiquette et contrat), le rituel funéraire et les rites oraux négatifs (tabous de silence et tabous linguistiques).

CONFÉRENCE DU MARDI. — La conférence a été consacrée à une série d'explications du directeur adjoint sur des *Formes primitives* de contrats collectifs, des échanges de prestations juridiques et religieuses entre groupes, clans et phratries dans la Nouvelle-Guinée, chez les populations papoues ou mélanésiennes. Il a été établi qu'on avait en pays mélanésien et papou des institutions comparables à celles des potlachs du Nord-Ouest américain.

MM. CHAILLIÉ et JEANMAIRE ont pris une part active à l'explication.

MM<sup>mes</sup> MANOUKHINE, GORASTCHENKO, M. BYSTROM ont suivi assidûment les travaux de la conférence.

Nombre des inscrits : 27.

Élèves titulaires : MM. CHAILLIÉ, DAVY, FENET, GELLY, JEANMAIRE, LENOIR, ROSENFELD, ROUSTAIN, VLADIMIROTSOV; M<sup>me</sup> MANOUKHINE.

Auditeurs réguliers : MM. BYSTROM, MARTINEZ TORNER (1<sup>er</sup> semestre), MITTET (1<sup>er</sup> semestre), NÉMIROFF, SZMIGIELSKI, WACHTMEISTER (1<sup>er</sup> semestre); MM<sup>mes</sup> ALBERTINI (1<sup>er</sup> semestre), GORASTCHENKO; M<sup>lle</sup> DES PORTES (1<sup>er</sup> semestre).

M<sup>me</sup> MANOUKHINE a avancé son travail sur *Robertson Smith*; — M. JEANMAIRE a publié son étude sur la *Cryptie lacédémonienne*; — M. BYSTROM a terminé son travail sur les *Rites de la moisson en Pologne*; — M. WACHTMEISTER a terminé sa thèse pour l'Université d'Upsal sur *La croyance au retour des âmes à la vie en Amérique du Nord*.

## II

### RELIGIONS DE L'EXTRÊME-ORIENT.

M. Édouard CHAVANNES, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France, a donné, au début de l'année scolaire 1912-1913, sa démission de directeur d'études pour les religions de l'Extrême-Orient. Cette démission a été acceptée par M. le Ministre de l'instruction publique, et M. CHAVANNES a été nommé directeur d'études honoraire. Il n'a pas été pourvu, en 1912-1913, au remplacement de M. CHAVANNES comme directeur de la conférence.

## III

### RELIGIONS DE L'AMÉRIQUE PRÉCOLOMBIENNE.

Directeur adjoint : M. G. RAYNAUD.

CONFÉRENCES DU MERCREDI ET DU VENDREDI. — Après un résumé, avec nouveaux commentaires (magie, dogmes), du cours de 1911-1912 sur la première partie (Genèse; deuxième livre de l'Histoire des Guerres divines) du *POPOL-VUH*, M. Raynaud donne sa traduction inédite, avec commentaire perpétuel, de la deuxième partie. Celle-ci est à la fois: 1° le premier livre (Descente aux Enfers) d'une Histoire des Guerres divines (luttres [magiques] des lumineux et bienfaisants dieux célestes [dieux engendrés; générations; avatars] contre les ténébreux et malfaisants dieux du lieu souterrain d'outre-tombe, Xibalba, pour la domination de la terre et de l'humanité); 2° un Livre des Morts (description [cf. *Sahagun*, etc.] des épreuves auxquelles sont soumis dans Xibalba les dieux [surtout la troisième génération, partiellement terrestre] et par suite les hommes défunts; procédés magiques pour surmonter ces épreuves et éviter le complet *anéantissement*); 3° à la fin surtout, un Code des Magiciens, des Nagualistes (exposé des principaux tours exécutés par les magiciens divins, puis humains [Longue étude, d'après le

*Sahagun* nahuatl, les Tonalamatl, etc., de la magie au Mexique]). — A cause de son but spécial, de son nagualisme, et peut-être de son antiquité, le *Popol-Vuh* ne parle pas des lieux (sans épreuves) terrestre et céleste d'outre-tombe et de leurs dieux. — Vie-illusion dans Xibalba : feu-illusion, etc. — Les dieux de Xibalba président à la mort et aux maux physiques et moraux; noms, rôles, attributs, nombre. — Les six principales maisons d'épreuves; épreuves secondaires : chemins, ravins, fleuves, fleurs, sièges, etc.; symbolisme des épreuves. Symbolisme vital, guerrier, terrestre, astronomique, etc., et description du jeu de paume. Symbolisme de la sarbacane. — Perpétuelle équivoque sur le mot *Quiq* «sang (race), gomme (de la balle), sève du Sang-Dragon» (cf. Assyrie). Fréquents jeux de mots. — Couleurs et points cardinaux; Xibalba : nord, nadir, noir (cf. Codices, Annales des Xahila, etc.). — Parthénogénèse divine; histoire (universelle) de la vierge (infernale ou terrestre) tentée (fruit défendu; arbres de science, arbres de vie), fécondée (par la salive [cf. Égypte, etc.]), condamnée à mort mais non sacrifiée, aidée par les animaux (messagers de Xibalba; en récompense ils deviennent hommes), bafouée par ses beaux-parents, finalement *Ève* triomphante; épreuves de ses enfants-dieux. — La troisième génération des dieux célestes, grâce surtout au sang de Xibalba, de leur vierge-mère et à l'aide des animaux et des choses, remporte la victoire, refusée à la deuxième génération (purement céleste), victoire définitive après leur mort à la vie-illusion de Xibalba et leur résurrection terrestro-aquatique et par l'emploi des tours chers plus tard aux nagualistes. — Animaux associés aux dieux. — Dieux singes (Arts). Dieux chauves-souris (Mort). Dieux des champs et de la nourriture (Culture magique). — Importance magique de la parole (créatrice, etc.), du nom. — Histoire (universelle) des objets-témoins laissés aux siens, en partant, par le héros. — Sacrifices divins et humains. Le rire des dieux. Les «serenos». Mythes secondaires, surtout étiologiques. Récits «enchaînés». — Idées des Centro-Américains sur la vie, la mort, la perpétuité de la race, la morale, etc. — Les dieux victorieux deviennent Soleil et Lune; rapports avec le Rouge et le Noir Brillant Miroir des Mexicains. — Inexactitude des traductions antérieures, surtout de noms propres. — Comparaisons nombreuses du *Popol-Vuh* avec des récits de l'Amérique et de l'Ancien Monde.

Le *Popol-Vuh* dans les Codices et les inscriptions. A ce propos, M. RAYNAUD, après un rapide exposé des systèmes graphiques de la Moyenne Amérique, s'est occupé des inscriptions de Copan (photographies et dessins inédits offerts par M. PECCORINI et M. ADAM), de leurs dates, et tout spécialement d'une très étrange stèle sculptée *obliquement*.

Nombre des inscrits : 24.

Élève diplômé : M. ZEITLIN.

Élèves titulaires : MM. FENET, TRAMBLAY; M<sup>mes</sup> KIESNER, DE MALÉZIEUX;  
M<sup>lles</sup> DELALANDE, DETRÉDOS, JACCARD.

Auditeurs réguliers : MM. ADAM, BRIANT (1<sup>er</sup> semestre), BROSSARD (1<sup>er</sup> semestre), FRANKOWSKI, KAPLAN (2<sup>e</sup> semestre), OLANO (1<sup>er</sup> semestre), PECCORINI, VEUF (1<sup>er</sup> semestre); M<sup>me</sup> LECLERC (2<sup>e</sup> semestre); M<sup>lle</sup> FOLEY (2<sup>e</sup> semestre).

Pendant le deuxième semestre, M. Maurice ZEITLIN, diplômé de la Section, a fait quelques leçons sur *les Temples et autres lieux du culte dans le Pérou précolombien*.

Nombre des inscrits : 5.

Élèves titulaires : M<sup>lles</sup> DETRÉDOS, JACCARD.

Auditrices régulières : M<sup>mes</sup> LECLERC, YOSSELSON; M<sup>lle</sup> LANDRET.

#### IV

#### RELIGIONS DE L'INDE.

Directeur d'études : M. Sylvain LÉVI, professeur au Collège de France. — Directeur adjoint : M. A. FOUCHER, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

La PREMIÈRE CONFÉRENCE (le mardi, à 2 heures 1/4) a été consacrée à la lecture explicative de la *Kāthaka-Upanishad* et des trois premiers chapitres de la *Chāndogya-Upanishad*. Ont pris une part active à cette explication : M<sup>lle</sup> HIRSCH; MM. DEROME, MASSON-OURSSEL, MILLMAN (1<sup>er</sup> semestre) et STASIAK.

L'emploi de la SECONDE CONFÉRENCE (le mardi, à 3 heures 1/2), réservée en principe à l'archéologie bouddhique, a été subordonné aux besoins spéciaux des étudiants les plus avancés. Pendant le premier semestre, le professeur a étudié, comme contribution au travail entrepris par M. Ebbe

TUNELD sur le *Lalita-Vistara*, les rapports entre cette version écrite et les versions figurées, tant indiennes que javanaises, de la vie du Buddha depuis sa naissance jusqu'à sa première prédication. Pendant le second semestre, il a été procédé à une lecture rapide du fragment XXXIII du *Divyavadāna*, dont le texte nous a été si mal transmis et dont M. BIALAS prépare, sous la direction de M. Sylvain LÉVI, une édition fondée sur la comparaison de l'original sanskrit avec les traductions tibétaines et chinoises.

Nombre des inscrits : 15.

Élèves titulaires : MM. BASTON, DEROME, MASSON-OURSSEL, MILLMAN, STASIAK; M<sup>lles</sup> DUPUIS, HIRSCH.

Auditeurs réguliers : MM. BIALAS, TUNELD, JASIONOWSKI; M<sup>me</sup> SCHNEEBELI.

## V

### RELIGIONS DE L'ÉGYPTE.

Directeur d'études : M. E. AMÉLINEAU, docteur ès lettres.

Les cours de cette année ont été traversés par des événements fort malheureux; l'un de nos meilleurs auditeurs, des mieux préparés à tirer profit des choses expliquées, n'a pu y prendre part, cloué qu'il a été sur un lit de souffrances jusqu'au mois de juin. L'absence de M. BIGOT a été vivement regrettée et par le professeur et par les auditeurs.

PREMIÈRE CONFÉRENCE. — *Le Livre des Morts*. — L'explication du *Livre des Morts* a continué comme les années précédentes. Commencée au chapitre cxx, elle a été menée jusqu'au chapitre cxxxvii. Quelques-uns de ces chapitres sont fort longs, entre autres le chapitre cxxv; mais ce dernier chapitre est des plus intéressants pour la hauteur des idées morales à laquelle l'Égypte avait atteint dès les siècles les plus reculés. La plupart des grandes idées morales qui ont cours aujourd'hui dans nos sociétés modernes se trouvent déjà énoncées dans ce chapitre. Le professeur l'a fait remarquer aux auditeurs qui ont apporté la plus grande application à traduire ce monument, l'un des plus anciens que présente l'histoire des idées morales; M. GODIN s'est surtout distingué dans cette explication.

SECONDE CONFÉRENCE. — Le *Livre des Pyramides*, spécialement les *textes de la pyramide de Pepi I<sup>er</sup>*. Le professeur s'est attaché surtout à montrer combien les idées de ce livre sont parallèles aux idées du *Livre des Morts*; il a démontré à ses auditeurs que les deux livres supposent un fonds commun d'idées ayant cours dans la population égyptienne avant la composition presque simultanée des deux livres; l'un, le *Livre des Pyramides*, primitivement destiné aux morts de marque, surtout aux rois, mais qui, par la suite, a été usité pour les enterrements de personnages moindres, puisqu'on le trouve employé pour la décoration de certaines tombes particulières, à l'époque ptolémaïque; l'autre, le *Livre des Morts*, d'un usage beaucoup plus populaire, si l'on restreint cette expression aux membres riches de la société égyptienne. Le professeur a fait observer quelle richesse d'idées se trouve dans ce livre qui a été publié à rebours, qui n'a presque jamais suscité d'études à cause des énormes difficultés d'interprétation que l'on doit affronter. M. LAPORTE l'a étudié avec conscience, autant que les difficultés susdites le lui permettaient, et sa constance a obtenu des résultats tangibles en lui faisant obtenir la possession d'idées que sans cela il n'aurait pu atteindre.

Nombre des inscrits : 8.

Élèves titulaires : MM. BISSON DE LA ROQUE, GODIN, LAPORTE.

Auditeur régulier : M. HODY.

## VI

### RELIGION ASSYRO-BABYLONIENNE.

Directeur adjoint : M. C. FOSSEY, professeur  
au Collège de France.

Pendant le premier semestre de l'année scolaire 1912-1913, M. C. FOSSEY a étudié et expliqué divers textes divinatoires récemment publiés dans le XXX<sup>e</sup> fascicule des *Cuneiform Texts*.

Chargé d'une mission archéologique en Perse, il a quitté Paris au début du second semestre et interrompu son enseignement à la même date.

Nombre des inscrits : 4.

Élèves titulaires : MM. LE ROY, VIROLLEAUD.

## VII

### RELIGIONS D'ISRAËL ET DES SÉMITES OCCIDENTAUX.

Directeur d'études : M. Maurice VERNES.

CONFÉRENCE DU MERCREDI. — *Recherches sur les anciens sanctuaires d'Israël et sur les légendes qui s'y rattachent.* — Nous avons signalé précédemment l'importance des légendes locales pour la reconstitution de l'ancienne histoire d'Israël (*De la place faite aux légendes locales, etc.*, 1897); ces légendes semblent avoir été particulièrement conservées dans les lieux de culte, auprès des sanctuaires, des tombeaux, etc. Leur groupement peut faire apparaître bien des faits traditionnels sous un jour tout nouveau. On trouvera, d'autre part, un excellent résumé et une récapitulation méthodique dans l'ouvrage de von Gall, *Altisraelitische Kultstätten*, 1898. Nous entreprenons de soumettre ces faits et ces légendes à une enquête systématique en suivant l'ordre des livres bibliques.

Voici d'abord les sanctuaires fondés par les patriarches Abraham, Isaac et Jacob, à savoir Sichem, Béthel, Hébron, Bersabée, qui jouèrent pendant des siècles un rôle de premier ordre. Sur la rive orientale du Jourdain, pays du Galaad, plusieurs sanctuaires, ceux de Mitspé, Mahanaïm, Penuel, pré-tendent à leur tour remonter à Jacob.

Puis voici le groupe des sanctuaires de la région sinaïtique et du désert : Kadès, le Horeb-Sinaï, le mont Hor, Beth-Péor. Malgré les propositions de von Gall et de l'explorateur R. Weill, nous nous refusons à reléguer le Sinaï en Idumée ou à l'est du golfe d'Akabah. Nous maintenons le Sinaï-Horeb dans le massif montagneux, auquel ce nom continue de s'attacher. En revanche, nous avons remis en lumière le rôle important joué par Kadès et la signification que l'on doit reconnaître au sanctuaire de Beth-Péor, siège de la promulgation de la loi deutéronomique, autrement dit de la « législation de Moab ». Ces différents sanctuaires ont un caractère international; ils sont communs à Israël et aux groupes congénères d'Edom, Madian, Moab.

Franchissant le Jourdain avec les Israélites, nous repérons Guilgal, Ophra, Dan, etc. A côté de Sichem et de Béthel, apparaissent en pleine lumière les grands sanctuaires de Silo, de Nob et de Gabaon, contemporains de Saül, de

David et de Salomon. Plusieurs de ces lieux de culte doivent être tenus pour antérieurs à la conquête israélite et pour adoptés par les vainqueurs. Gabaon et son clergé sont nettement chananéens. Les efforts tentés par les écrivains de tendance prophétique et par ceux qui représentent les intérêts du sacerdoce jérusalémité, pour justifier l'existence de ces différents sanctuaires, n'ont pu faire disparaître les souvenirs d'une époque, où lieux de culte et sacerdoces avaient toute facilité pour se développer au gré des circonstances; les chefs de clans ou de tribus et les souverains d'Israël pouvaient, alternativement, par leur faveur ou par leur hostilité, assurer le succès ou entraîner la ruine des sanctuaires placés sous leur autorité. L'histoire de ces différents sanctuaires antiques poursuivie dans le détail nous fournit un tableau singulièrement pittoresque, mais radicalement inconciliable avec les prétentions systématiques du temple et du clergé de Jérusalem. Ces recherches seront poursuivies pendant l'année prochaine.

CONFÉRENCE DU LUNDI. — *Explication de textes empruntés au « Pentateuque ».*  
— On a étudié particulièrement les textes poétiques de la Genèse et des livres suivants. Par l'examen de la Bénédiction de Jacob (*Genèse*, XLIX), et de la Bénédiction de Moïse (*Deutéronome*, XXXIII), on a précisé les plus anciens souvenirs se rattachant à la situation des tribus d'Israël. Il a semblé, conformément à des vues déjà soutenues précédemment, que les auteurs de ces morceaux célèbres avaient utilisé pour leur mise en scène nombre des données contenues dans les divers documents en prose du *Pentateuque*.

Nombre des inscrits : 31.

Élève diplômé : M. Ed. DUJARDIN.

Élèves titulaires : MM. BERNARD, GODQUIN, GUILMIN, HARLÉ, MOTTU, POP, QUITTERAY, TRAMBLAY; M<sup>mes</sup> FALLER, KIESNER, DE MALÉZIEUX, VERNES; M<sup>lles</sup> DELALANDE, DETRÉDOS, JACCARD.

Auditeurs réguliers : MM. BOURQUIN (1<sup>er</sup> semestre), D<sup>r</sup> COLLET, FRANKOWSKI, HUMBERT, DROZ (1<sup>er</sup> semestre), MONTEIL, WYSLOUCH; M<sup>mes</sup> DE FOSSA, LAGLEIZE, WYSLOUCH; M<sup>lle</sup> FOLEY (2<sup>e</sup> semestre).

M. Ed. DUJARDIN, diplômé de la Section, a présenté, dans une série de conférences, quelques recherches relatives aux anciennes sectes judéo-chrétiennes et spécialement aux Nazaréens; il s'est attaché à étudier l'origine des mots Nazareth et Nazaréens. Il a également étudié les rapports de Josèphe avec ces sectes et avec le christianisme.

Nombre des inscrits : 8.

Élèves titulaires : MM. GUILMIN, QUITTERAY, TRAMBLAY; M<sup>lle</sup> DETRÉDOS.

Auditeurs réguliers : MM. le comte DOBRSKI, WYSLOUCH; M<sup>me</sup> WYSLOUCH;  
M<sup>lle</sup> MORIGNAT.

## VIII

### JUDAÏSME TALMUDIQUE ET RABBINIQUE.

Directeur adjoint : M. Israël Lévi.

PREMIÈRE CONFÉRENCE. — *De la famille chez les Juifs aux environs de l'ère chrétienne.* — Du mariage, caractère impérieux et mystique du devoir de se marier. Formalités du mariage, textes anciens qui les énumèrent, témoins des stades par lesquelles a passé l'institution, l'achat, le contrat et le symbole. Les formules du contrat se retrouvent déjà en partie dans les papyrus araméens d'Éléphantine; elles ont conservé leur forme araméenne. De la Ketouba et de son histoire. La bénédiction des fiançailles et du mariage donne un caractère religieux à l'acte. Rites divers du mariage, dont plusieurs sont des survivances. Préliminaires du mariage, négociations, accordailles, fiançailles, envoi de présents à la fiancée. Conditions d'âge, droits du père et de la jeune fille. Évolution de la législation et des idées. Devoirs réciproques du père et des enfants. De la répudiation du droit ancien, attesté par les papyrus d'Éléphantine, pour la femme de répudier son mari; traces de ce droit dans le Talmud. Des motifs de la répudiation. Si le rabbin ou les tribunaux intervenaient dans l'acte de la répudiation. Des restrictions apportées au pouvoir discrétionnaire du mari, des droits accordés en certains cas à la femme. Du lévirat; décadence de cette institution. De la polygamie et de la monogamie; contraste entre la législation, d'une part, les mœurs et les idées, de l'autre.

DEUXIÈME CONFÉRENCE. — Étude des traités du Talmud relatifs à la prière. On a étudié les passages du traité *Berachot*, qui peuvent contribuer à l'histoire de l'institution de la prière.

MM. LIBER, VEXLER et Julien WEILL; M<sup>mes</sup> DELEBECQUE et ULLMANN ont pris une part active aux travaux de la conférence.

Nombre des inscrits : 26.

Élèves titulaires : MM. BERMAN (L.), EISENBETH, LÉVY (R.), LIBER, SCIALTIEL, SEELEMANN, VEXLER, WEILL (J.), WITSENHAUSEN, ZEITLIN; M<sup>mes</sup> DELEBECQUE, ULLMANN.

Auditeurs réguliers : MM. ALGAZI (2<sup>e</sup> semestre), BERMAN (D.), GOMELSKY (1<sup>er</sup> semestre), HERMAN, HIMELESTUB, KLUTCH (1<sup>er</sup> semestre); M<sup>lle</sup> PINESSE (1<sup>er</sup> semestre).

## IX

### ISLAMISME ET RELIGIONS DE L'ARABIE.

Directeur d'études : M. Clément HUART, professeur  
à l'École des Langues orientales vivantes.

CONFÉRENCE DU MARDI. — Les deux semestres ont été employés à l'explication du chapitre III du Qorân, à partir du verset 47, en relevant dans le Commentaire de Tabari les interprétations de nature à jeter quelque lumière sur le développement historique de l'origine du texte sacré des Musulmans. Une grande partie de ce chapitre renferme des allusions à la victoire de Bedr et surtout à la bataille d'Ohōd, d'une issue malheureuse et qui aurait pu compromettre immédiatement le développement de l'État islamique naissant. Il a paru impossible de ne pas étudier, à cette occasion, les dernières recherches historiques relatives à ces deux faits de guerre, en les comparant avec les données des traditions rapportées par le commentateur. L'accusation d'avoir désobéi aux ordres du Prophète est formulée nettement III, 134 et suivants.

Une proposition formelle d'accommodement avec les juifs et les chrétiens (v. 57) a conduit à rechercher ce que Mahomet entendait par religion d'Abraham. De son temps, les Juifs n'étaient pas d'accord au sujet de ce prophète (v. 58); Mahomet supprime les difficultés qui les séparaient en déclarant qu'« Abraham n'était ni juif ni chrétien » (v. 60), c'est-à-dire que les différences qui séparent ces religions n'avaient rien à faire avec un prophète qui pratiquait la pure religion de Dieu, qui était un *hanîf* résigné à la volonté divine (*moslim*). Cette résignation (*islâm*) est le seul culte possible (v. 79-82). Quels sont les prophètes admis par les Musulmans? Le verset 78 en cite quelques-uns, à titre d'exemples. On ne voit point, dans le commentaire,

qu'il soit fait allusion au nombre de cent vingt-quatre mille, admis plus tard sur la foi d'un *hadith*. Certaines personnes affirment que telle chose est dans les Écritures, tandis qu'elle ne s'y trouve pas en réalité (v. 72); les textes devaient être rares dans l'Arabie antéislamique, et la collation à peu près impossible. Le mot *hikma* «sagesse» est employé à deux reprises comme synonyme de livre révélé (v. 75 et 158).

Le même chapitre revient encore sur la question de la religion d'Abraham à propos des souvenirs qu'elle a censément laissés à la Mecque, appelée *Bekka* (doublet de *Mekka*), «où était le premier temple fondé par les hommes» (v. 90), dont l'enceinte est une place de refuge, un asile sûr (v. 91), et où l'on remarque la *Station d'Abraham*, l'endroit où le prophète s'est arrêté avec Agar et Ismaël, devenue l'un des principaux objets du pèlerinage. La déclaration qu'«avant le Pentateuque (c'est-à-dire avant l'institution de la loi mosaïque) les Juifs pouvaient manger toute espèce de nourriture, sauf celle que Jacob s'était interdite à lui-même» (v. 87), rentre dans le cycle d'idées que Mahomet s'était formées sur la religion d'Abraham.

Le repentir efface les fautes, à l'exception du crime d'apostasie (v. 83-84); ceux qui meurent infidèles sont réprouvés sans rémission (v. 85); l'aumône est recommandée (v. 86), l'usure interdite (v. 125), l'indulgence du Seigneur est promise (v. 128-130), comme d'ailleurs elle avait été recommandée à Mahomet lui-même à l'occasion de la désobéissance de ses troupes à *Ohod* (v. 153). Ceux qui sont morts en combattant ne sont pas morts, ils vivent auprès de Dieu (v. 163): on sait le rôle qu'a joué ce verset dans la théorie théologique et juridique du *djihad* ou «guerre sainte».

Certains incrédules refusaient de croire à un prophète qui ne pouvait prouver sa mission en faisant descendre le feu du ciel (= la foudre) sur un holocauste (v. 179); on leur répond: «Pourquoi avez-vous (c'est-à-dire, pourquoi vos ancêtres ont-ils) mis à mort les prophètes qui faisaient des miracles?» (v. 180). Dieu, d'ailleurs, ne communique pas ses mystères, si ce n'est à ses envoyés (v. 174). Lorsque le parti des hypocrites, à Médine, disait: «Dieu est pauvre, et nous sommes riches» (v. 177), il ne se rendait pas compte de la réalité des choses; mais l'allusion qui est contenue dans ce passage est restée fort obscure. Enfin le verset célèbre (III, 182): «Toute âme (*nafs*) goûtera la mort», a donné l'occasion de rappeler la différence fondamentale existant entre les deux expressions *nafs* «souffle vital» et *rouh* «esprit, âme immortelle».

CONFÉRENCE DU MERCREDI. — Les deux semestres ont été également consacrés à poursuivre l'étude du texte persan du *Mesnévi* de Djélâl-ed-Din

Roûmî. Un certain nombre de versets du Qorân et de *hadith* du Prophète ont servi de base aux élucubrations du poète dans la partie expliquée. Mahomet ayant dit que deux anges, chaque jour, crient dans les marchés : « Longue postérité au dépensier, mort à l'avare ! », l'auteur en profite pour faire l'éloge de la dépense, mais aussi pour proclamer la réprobation de la prodigalité excessive; la dépense doit être faite dans la voie de Dieu et ne doit jamais prendre le caractère de la prodigalité employée à satisfaire les passions. Un autre *hadith* est l'objet d'une étude : « Les gens raisonnables sont victimes des femmes, et celles-ci le sont, à leur tour, des sots. » Le verset du Qorân (ch. LV, v. 19) où il est question de deux mers qui se rencontrent et sont séparées par une barrière fait l'objet d'un commentaire, ainsi que l'histoire de Moïse et de Pharaon, où les deux adversaires en présence sont mus également par une volonté supérieure. Les ennemis du prophète Çâlih jugent méprisables la chamelle envoyée par Dieu, qui, lorsqu'il veut détruire une armée, fait paraître à ses yeux l'ennemi méprisable.

Nous rentrons sur le terrain plus spécialement mystique avec cette recommandation du prophète à 'Alî : « Lorsque les hommes cherchent à se rapprocher de leur Créateur par les différentes formes de la piété, rapproche-toi de Dieu par la raison et le mystère, afin de dépasser les autres de plusieurs degrés. » Il y a des attirances mystérieuses entre le mendiant et l'homme généreux; si le mendiant est patient, c'est l'homme généreux qui va le trouver chez lui; si celui-ci est patient, c'est le mendiant qui viendra le chercher; mais la patience, profession du pauvre, est une imperfection chez le riche libéral. On doit noter, d'ailleurs, une différence entre le pauvre qui a soif de Dieu et celui qui a soif d'un autre. Le mystique doit encore cacher ses extases, comme l'homme ivre qui, s'il sort dans la rue, est exposé à être moqué par les gamins. En récompense, les rois placent les çouffis devant leurs yeux pour être illuminés de leur splendeur spirituelle et morale.

Des fables, des historiettes, des paraboles interrompent la suite du discours et en agrémentent la sécheresse. Les disciples ne peuvent avoir l'audace d'accomplir les mêmes actes que le saint parfait : c'est ainsi que la pâte de *halvâ*, qui ne peut faire de mal au médecin, nuit au malade, et que la neige ne porte aucun tort au raisin mûr, tandis qu'elle détruit les fleurs de la vigne. Un Bédouin naïf imagine de porter à Bagdad une cruche d'eau de pluie recueillie dans le désert, croyant qu'il y avait disette d'eau sur les bords du Tigre; sa femme coud du feutre autour de la cruche; il y met son cachet. Le khalife envoie des délégués pour honorer cet Arabe et recevoir son présent; le Bédouin leur remet son cadeau, et le khalife l'accepte; bien qu'il lui soit complètement inutile, il n'en fait pas moins remettre une récompense au

porteur. Ce souverain, c'est Dieu, qui fait à l'homme la grâce d'accepter son offre, quoiqu'il n'en ait pas besoin. L'éloge de la patience est illustré par la plaisante aventure d'un habitant de Qazwin qui, fidèle à la coutume suivie dans cette ville, veut se faire tatouer sur l'épaule la figure d'un lion et, faute de patience, y renonce à cause de la douleur causée par les piqûres.

Celui qui est amoureux du monde ressemble à un homme qui s'émerveillerait d'un mur éclairé par le soleil et ne ferait pas l'effort nécessaire pour comprendre que son éclat n'appartient pas au mur, mais est emprunté au soleil : sa surprise quand l'astre disparaît. La présomption doit être évitée : fable du grammairien qui reproche à un capitaine de navire de ne pas avoir appris la syntaxe; revanche du capitaine quand, au milieu de la tempête, le grammairien déclare qu'il ne sait pas nager. Dans la même catégorie rentrent l'histoire du secrétaire de Mahomet qui s'imagina recevoir des révélations et devint apostat; celle des deux anges rebelles Hârôût et Mârôût qui, confiants dans leur innocence, descendent sur la terre et y sont victimes de la tentation; celle du sourd qui rend visite à son voisin malade; il a préparé toutes ses réponses, mais les demandes étant différentes de celles qu'il attendait, il s'ensuit une série de quiproquos et la brouille entre les deux amis. Il en est de même du danger de se servir du syllogisme en présence d'un texte clair et formel : c'est Iblis (le diable) qui l'a fait le premier, en prétendant qu'en sa qualité d'archange, il n'avait pas à se prosterner devant Adam, fait de limon.

Le mystique doit arriver à ce que sa personnalité s'efface dans le grand Tout. Un individu va frapper à la porte de son ami : « Qui est là ? dit celui-ci. — C'est *moi*. — Du moment que c'est *toi*, je n'ouvre pas la porte, car je ne connais personne d'entre mes amis qui soit *moi*. » La fable du lion, du loup et du renard éclaire encore mieux cette conception. Le loup et le renard accompagnent le lion à la chasse; le gibier se compose d'un bœuf sauvage, d'une chèvre et d'un lièvre. Le lion veut éprouver le loup et le charge de partager le produit de la chasse; le loup donne le bœuf sauvage au lion, la chèvre à lui-même et le lièvre au renard, croyant être parfaitement équitable dans sa répartition. Fureur du lion, qui le met en pièces, parce qu'il s'est permis de faire acception de son *moi* en présence du roi des animaux. Celui-ci s'adresse donc au renard, qui déclare que tout le gibier doit appartenir au lion; il l'admet alors à partager sa table.

Nombre des inscrits : 14.

Élèves titulaires : MM. MOHAMMEDE, VIROLLEAUD.

Auditeurs réguliers : MM. BOULANGER, BRUNO, HUSSEÏN, MAIGRET (2<sup>e</sup> sem.).

X

RELIGIONS DE LA GRÈCE ET DE ROME.

Directeur d'études : M. Jules TOUTAIN, docteur ès lettres.

Directeur adjoint : M. André BERTHELOT, agrégé d'histoire.

CONFÉRENCE DU JEUDI. — Le directeur d'études a commencé, pendant l'année scolaire 1912-1913, l'étude des cultes qui se célébraient en Grèce sur les montagnes, sur les promontoires, dans tous les lieux élevés. Les régions du monde hellénique où de tels cultes ont été passés en revue sont : la Crète (principalement cultes de Zeus, de Diktyнна-Britomartis, d'Athena Salmonia); la Thessalie (Zeus Olympios, cultes et légendes de l'Othrys et de l'Oeta, Zeus Akraios du Pélion); — l'Épire (Zeus Akraios du pays des Athamanes, près du col de Gomphi); — Corcyre (Zeus Kasios); — l'Acarnanie (Apollo Leukatas); — Céphallénie (Zeus Aineios ou Ainesios); — l'Étolie (cultes d'Athena à Pleuron, d'Artemis Laphria); — la Phocide (cultes du Parnasse, culte d'Athena Kranaia, près d'Elatée); — la Béotie (Zeus Laphystios, cultes du Libethrium, du Tilphossion, de l'Helicon, Apollon Ptoos, cultes de Zeus sur l'Hypatos, cultes des montagnes voisines de Thèbes, cultes du Cithéron); — enfin l'Eubée (Zeus Kenaios, Artemis, cultes des monts Makiston, Arachnaeon, Olympos, Dorphys, Ocha, Geraistos, Elymmon).

Pendant l'année scolaire 1913-1914, le directeur d'études continuera d'étudier les cultes de ce genre en Attique et dans le Péloponnèse.

CONFÉRENCE DU VENDREDI. — La conférence du vendredi a été consacrée à l'étude des cultes païens qui se célébraient en Palestine et dans la province d'Arabie sous la domination romaine. L'histoire des cultes officiels en Judée a fait l'objet d'un examen approfondi; on a noté en particulier combien l'accueil fait à ces cultes a été différent de la part des Juifs et de la part des autres éléments de la population palestinienne. La diffusion des cultes gréco-romains, égyptiens, syriens, phrygiens, a été déterminée surtout à l'aide des documents numismatiques. Enfin l'on a insisté, autant que les documents aujourd'hui connus permettent de le faire, sur les cultes régionaux et locaux, en particulier sur le culte du mont Garizim près de Sichem ou Neapolis, sur les légendes de Joppé (légende juive de Jonas, légende gréco-romaine d'Andro-



mède et Persée, légende chrétienne de saint Georges), sur le culte d'Atargatis ou Derketo à Ascalon, sur les cultes de Gaza et spécialement sur le culte de Marnas, sur les cultes de la région de Damas, du Safa et de l'Haourân, de la Pérée et de la province d'Arabie.

Cette étude du paganisme en Palestine et dans les régions voisines aux premiers siècles de l'ère chrétienne a montré que, malgré la résistance acharnée du judaïsme et la naissance du christianisme, l'histoire religieuse de ce pays sous l'empire romain présentait des caractères analogues à celle des autres provinces. Les cultes gréco-romains et orientaux y ont pénétré; les anciens cultes régionaux et locaux ont survécu en se transformant, en s'adaptant aux nouvelles conditions historiques.

MM. CIRILLI, DUJARDIN, JAMIN, TRAMBLAY et M<sup>lle</sup> WUHRER ont pris une part active aux travaux de la conférence.

Nombre des inscrits : 38.

Élèves diplômés : MM. CIRILLI, DUJARDIN.

Élèves titulaires : MM. BESNARD, FENET, JAMIN, LEJEUNE, TRAMBLAY; M<sup>mes</sup> KIESNER, DE MALÉZIEUX, ULLMANN; M<sup>lles</sup> DETRÉDOS, JACCARD, SCHMIEDER, WUHRER.

Auditeurs réguliers : MM. CHARLES, JASIONOWSKI; M<sup>mes</sup> TOMASSON (2<sup>e</sup> semestre), WURTZ (2<sup>e</sup> semestre); M<sup>lle</sup> FOLEY (2<sup>e</sup> semestre).

## XI

### RELIGIONS PRIMITIVES DE L'EUROPE.

Directeur adjoint : M. H. HUBERT, conservateur adjoint  
du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

CONFÉRENCE DU JEUDI MATIN, 9 heures 3/4. — *Religion et mythologie des Celtes insulaires.* — L'étude commencée l'année précédente a été méthodiquement poursuivie. Quelques développements ont été ajoutés à l'histoire des établissements celtiques. On y a établi, par l'étude comparée de l'inscription trouvée jadis à Zignago (Ligurie) et de stèles figurées récemment découvertes dans la même région, que l'arrivée des premiers Celtes en Italie

remonte aux environs de l'an 600. Ce point fixé, d'autres suivent qui ont été indiqués. — L'étude des conditions dans lesquelles s'est développée la religion des Celtes a fait cette année l'objet principal des recherches. La plus décisive a été l'existence d'un sacerdoce organisé, celui des Druides. On s'est préoccupé de comparer les druides de Gaule aux druides d'Irlande, et l'on a conclu à leur similitude; — puis le sacerdoce druidique aux autres sacerdoce indo-européens. — A la ressemblance des idées religieuses chez les Celtes et les Italiotes a été consacrée une étude spéciale sur le *mundus* latin. — On a continué dans d'autres conférences les recherches commencées l'année précédente sur le cycle de Finn. Deux de ces conférences ont été faites par M. MARX.

CONFÉRENCE DU JEUDI MATIN, 11 heures. — On s'est occupé du vase de Gundestrup à propos de la représentation du carnassier androphage. La figure à laquelle celui-ci est subordonné représente un dieu de la mer, analogue à Manannan-Manawyddan, que l'une de ses légendes montre servi par un chien-loup. Il a été question d'un nouveau monument du dieu au maillet et de son identification avec Silvain, d'une déesse gallo-romaine de la foudre, de la géographie des cultes. M. LANTIER a fait une conférence sur la répartition des inscriptions relatives aux cultes de Jupiter, Junon, Minerve, Apollon.

Nombre des inscrits : 27.

Élèves titulaires : MM. CHAILLIÉ, Ph. DE FÉLICE, LANTIER, MARX, ROUSTAIN, SMIRNOF.

Auditeurs réguliers : MM. BYSTROM, CRUEL, GUIEYSSE, LEBRUN (1<sup>er</sup> semestre), NÉMIROFF, SÉRUSIER; M<sup>me</sup> GORASTCHENKO; M<sup>lle</sup> FOLEY (2<sup>e</sup> semestre).

## XII

### LITTÉRATURE CHRÉTIENNE ET HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Directeur d'études : M. Eugène DE FAYE, docteur en théologie.

— Directeur adjoint : M. Paul MONGEAUX, professeur au Collège de France.

#### 1<sup>o</sup> CONFÉRENCE DE M. EUGÈNE DE FAYE.

Dans sa CONFÉRENCE sur l'*Histoire de l'apologétique chrétienne au II<sup>e</sup> siècle*, le professeur a passé successivement en revue les apologistes grecs depuis

Aristide jusqu'à Théophile d'Antioche. Il s'est particulièrement attaché à montrer les rapports qu'il y a eu entre la défense des chrétiens et de leurs doctrines présentées par ces auteurs et les circonstances, le milieu, l'état d'esprit de l'époque. Au second semestre, le professeur a étudié les fragments du *Discours véritable* de Celse qui nous ont été conservés, sa critique des Évangiles et de l'Ancien Testament, et en même temps la réplique d'Origène.

Dans sa CONFÉRENCE DU JEUDI, le professeur a montré par l'étude d'une série de textes d'Origène l'influence que la théologie gnostique a exercée sur la pensée de ce théologien chrétien. Le professeur a complété ce cours par une revue critique des études gnostiques des trente dernières années. Il a enfin lu et discuté avec quelques élèves les fragments du commentaire d'Héracléon sur le iv<sup>e</sup> Évangile, qui nous ont été conservés par Origène.

Nombre des inscrits : 36.

Élèves diplômés : MM. ROUFFIAC, TRUC.

Élèves titulaires : MM. BERNARD, BOEGNER, DE BRANCION, DELAVIGNE, FENET, GODQUIN, GUILMIN, HYDE, JEANMAIRE, JEANRENAUD, LAURIOL, LEHMANN, PANNIER, POP, SALMON, TOLTCHINSKY, TRAMBLAY, VIDAILHET, VILLATE; M<sup>mes</sup> KIESNER, DE MALÉZIEUX, RAGUENET; M<sup>les</sup> DETRÉDOS, DUPUIS, DE ZANETTY.

Auditeurs réguliers : MM. CHARREYRON (1<sup>er</sup> semestre), CHRISTOFLEUR, FESSARD (P.), FRANKOWSKI, LEGENDRE, ROBERT (E.), WYSLOUCH; M<sup>mes</sup> de FAYE, WYSLOUCH; M<sup>lle</sup> FOLEY (2<sup>e</sup> semestre).

## 2<sup>o</sup> CONFÉRENCE DE M. PAUL MONCEAUX.

CONFÉRENCE DU LUNDI. — M. Monceaux a étudié et expliqué les principales relations de martyres du temps de saint Cyprien, notamment deux célèbres ouvrages africains, la *Passio Mariani et Jacobi*, et la *Passio Montani*. A titre de comparaison, il a également expliqué un récit gallo-romain, d'une valeur beaucoup plus contestable, la *Passio Rogatiani et Donatiani*. L'analyse comparée de ces divers documents a permis de dégager, pour cette période, les traits caractéristiques des relations originales.

CONFÉRENCE DU MARDI. — Études sur l'épigraphie chrétienne de Rome, depuis le milieu du iv<sup>e</sup> siècle jusqu'au vi<sup>e</sup>, notamment sur la chronologie des symboles et des formules.

Nombre des inscrits : 13.

Élèves titulaires : MM. DE BRANÇON, LEFEUVRE, POUSSE, TRAMBLAY; M<sup>me</sup> RA-  
GUENET.

### XIII

#### CHRISTIANISME BYZANTIN ET ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

Directeur adjoint : M. Gabriel MILLET, ancien membre  
de l'École française d'Athènes.

CONFÉRENCE DU JEUDI. — *L'iconographie des fêtes.* — On a continué les études commencées précédemment, en appliquant la même méthode : expliquer les images, chercher leurs relations avec l'exégèse et la pratique liturgique, suivre la transformation des thèmes iconographiques, en Orient, depuis les origines, distinguer les écoles et déterminer les influences. On s'est attaché surtout au Baptême, non seulement au type, mais aussi au cycle, c'est-à-dire à l'ensemble des épisodes rapportés par le récit évangélique. On a examiné aussi, dans le plus grand détail, la Transfiguration et la Résurrection de Lazare. Ces nouvelles recherches ont confirmé nos premières conclusions. Le Baptême, par exemple, nous a montré fort clairement que, vers le XI<sup>e</sup> siècle, l'Occident emprunte à l'Orient le geste gauchement réaliste du Sauveur, l'ondulation conventionnelle du Jourdain qui monte vers Jésus, au moment où Byzance reproduit les attitudes élégantes et le paysage pittoresque des vieux modèles du VI<sup>e</sup> siècle. Chacun de ces thèmes nous a permis de discuter utilement la question si délicate des rapports entre l'Italie et les écoles gréco-slaves, au XIV<sup>e</sup> siècle.

CONFÉRENCE DU SAMEDI. — Les exercices pratiques ont porté principalement sur les monuments et les textes cités dans les leçons du mercredi. On a étudié aussi le cycle de la Résurrection, et l'on a expliqué à ce propos la description des mosaïques des Saints-Apôtres par Mésarités.

MM. TAFRALI, docteur ès lettres, et LEBRET, étudiant de l'Université de Munich, ont pris une part active aux travaux de la conférence. M. TAFRALI, qui a suivi l'enseignement pendant plusieurs années, vient d'être nommé professeur d'archéologie à l'Université de Jassy.

Nombre des inscrits : 14.



Élèves titulaires : M. TAFRALI; M<sup>lle</sup> SCHMIEDER.

Auditeurs réguliers : MM. LEBRET, NOROCEA (1<sup>er</sup> semestre); M<sup>m</sup> BLACHE;  
M<sup>lles</sup> ALEXANDER (1<sup>er</sup> semestre), MAILLARD.

#### XIV

#### HISTOIRE DES DOCTRINES ET DES DOGMES.

Directeur d'études : M. F. PICALET, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. — Directeur adjoint : M. Paul ALPHANDÉRY.

##### 1<sup>o</sup> CONFÉRENCE DE M. F. PICALET.

La CONFÉRENCE DU JEUDI MATIN, 8 heures, a porté surtout sur le *Tractatus Theologicus* de Spinoza et sur son exégèse, sur les conceptions qu'il s'est faites de l'Ancien et du Nouveau Testament, que l'on a comparées à celles des Chrétiens et des Juifs du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. On a relevé soigneusement ce que Spinoza doit à ses prédécesseurs et ce qu'il a transmis à ses successeurs. On a insisté sur le fait que le *Tractatus* de 1670 est antérieur à l'*Histoire critique du Vieux Testament* de Richard Simon, et aussi sur les textes de Spinoza qui peuvent être rapprochés des règles suivies par bon nombre d'exégètes modernes. MM. COL, GUILMIN, André PAUL, G. TRUC, TAUTAIN, DURANTEL, CARTON ont pris une part active à la conférence.

En étudiant, le JEUDI à 4 heures 1/2, les *Formes de la Révélation chez les Évangélistes et chez les Prophètes*, on a été amené à faire intervenir les oracles gréco-latins. De la comparaison entre les uns et les autres on a pu conclure que ni les auteurs, ni les auditeurs ou les lecteurs ne se préoccupaient des règles exégétiques et critiques d'après lesquelles on examine souvent aujourd'hui leur œuvre.

Le directeur de la Conférence a publié un volume d'*Essais sur l'histoire générale et comparée des théologies et des philosophies médiévales* (Paris, Alcan), où sont exposés les résultats obtenus dans ses recherches à l'École pendant les années précédentes.

Nombre des inscrits : 74.

Élève diplômé : M. TRUC.

Élèves titulaires : MM. BERGE, BERNARD, BOURGUÈS, CARTON, COL, DURANTEL, FENET, GODQUIN, GUILMIN, HYDE, KRAKOVSKI, LEHMANN, DE MONTENACH, PANNIER, A. PAUL, POP, SALMON, TRAMBLAY, TOLTCHINSKY, VIDAILHET, VILLATE; M<sup>mes</sup> FALLER, KIESNER, LEROY, DE MALÉZIEUX, OLIVIER-LETOURNEAU; M<sup>lles</sup> DELALANDE, DÉTREDOS, FOUCHÉ, JACCARD, RAMSAY, DE ZANETTY.

Auditeurs réguliers : MM. ARUEL, DUNAND, FRANKOWSKI, GUITMAN, HÉRIETIER (1<sup>er</sup> semestre), KOYRÉ (1<sup>er</sup> semestre), KUNTZ (1<sup>er</sup> semestre), MARTINEZ-TORNER (1<sup>er</sup> semestre), MORIZE (1<sup>er</sup> semestre), NIRENBERG, TAUTAIN, THIVET (2<sup>e</sup> semestre), VEUL (1<sup>er</sup> semestre), WYSLOUCH; M<sup>mes</sup> BRÉAL, LABROSSE, WYSLOUCH; M<sup>lles</sup> BORDANOVITCH, CHARRIER, HUREL, MILLET.

## 2<sup>o</sup> CONFÉRENCE DE M. P. ALPHANDÉRY.

CONFÉRENCE DU LUNDI. — *Innocent III et les Croisades.* — On a continué les études entreprises il y a trois ans sur l'idée de Croisade (x<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles). On s'est attaché à montrer l'évolution de la pensée d'Innocent III de la croisade théocratique pure à la croisade eschatologique. On a émis et classé quelques conclusions nouvelles sur le fondement mythique ou rituel des croisades d'enfants. Pour la cinquième croisade, l'examen a surtout porté sur la littérature des prédictions, leur mise en œuvre par les prédicateurs, l'utilisation officielle des apocryphes — en particulier de l'*Apocalypsis Petri* — par le légat Pélage, représentant de la tradition innocentienne.

CONFÉRENCE DU VENDREDI. — *Études sur le «Chronicon universale anonymi laudunensis».* — On a surtout fait état de ce que ce texte comporte de documents originaux sur les dévotions populaires à la fin du xii<sup>e</sup> siècle et au commencement du xiii<sup>e</sup>, sur les dérivés religieux du communalisme, les premières formes du mouvement vaudois, l'activité hétérodoxe en dehors de l'albigéisme, etc.

Nombre des inscrits : 28.

Élèves titulaires : MM. ARQUILLIÈRE, BERNARD, TAINE; M<sup>mes</sup> HOLLEBECQUE, KIESNER; M<sup>lles</sup> DELALANDE, DÉTREDOS, JACCARD, SCHMIEDER.

Auditeurs réguliers : M. DE PUENTE GARCIA (1<sup>er</sup> semestre); M<sup>mes</sup> LECLERC (2<sup>e</sup> semestre), PERRUCHOT; M<sup>lles</sup> BRIOLAND, FOLEY (2<sup>e</sup> semestre).

HISTOIRE DU DROIT CANONIQUE.

Directeur d'études : M. ESMEIN, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris. — Délégué dans les fonctions de directeur d'études : M. R. GÉNESTAL, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Caen.

PREMIÈRE CONFÉRENCE. — *Le « Privilegium fori » en matière civile.* — La compétence pour les affaires personnelles des clercs ayant fait l'objet des conférences de l'an dernier, l'étude a porté cette année sur les affaires réelles. De ce côté, la compétence des juridictions ecclésiastiques a toujours été limitée, le dernier état de la législation des capitulaires-réservant au juge séculier les *causæ de possessione*.

I. *Doctrine canonique.* — Les collections canoniques affirment cependant le *privilegium fori* sans restriction. Gratien pose la question pour les affaires de *prædiis* et la résout dans le sens du privilège. Les premiers sommistes du Décret le suivent. Mais, hors de l'école, le droit du juge temporel s'impose. En dépit de quelque résistance doctrinale (Huguccio), la législation (Alexandre III) fait céder le principe du *privilegium fori* devant la justice féodale. La portée de l'exception se trouve ainsi limitée; il ne s'agit que de la justice féodale au sens strict, telle que les *Libri feudorum* la déterminent (affaires concernant le fief, mettant en jeu le droit au fief).

II. *Jurisprudence séculière.* — En réalité, ce n'étaient pas seulement les affaires féodales, mais toutes les affaires immobilières que jugeaient les tribunaux séculiers. Ce n'est pas toutefois sur cette opposition que portera le conflit. Les prélats français n'ont jamais essayé sérieusement de réduire le juge temporel à la compétence purement féodale. Mais ils essayèrent longtemps de conserver, à titre de coutume locale diocésaine, la compétence réelle, qu'ils

reconnaissaient en principe aux tribunaux séculiers. A la fin du  $xiv^e$  siècle, ces coutumes sont condamnées par un arrêt célèbre, qui d'ailleurs ne fit pas immédiatement cesser toute résistance.

D'autre part, il s'accomplit, aux  $xiii^e$  et  $xiv^e$  siècles, tout un travail de jurisprudence pour déterminer quelles sont les affaires qui, comme réelles, appartiennent au juge laïque. La difficulté provenait surtout de ce fait que les expressions «action réelle» et «action personnelle» avaient un double sens : le sens savant, qui oppose correctement l'action fondée sur un droit réel à celle qui s'appuie sur une obligation personnelle, et le sens coutumier, qui appelle réelle toute action immobilière et personnelle toute action de meuble. Quand l'action est réelle dans les deux sens (réelle immobilière), aucun doute n'est possible sur la compétence; il n'en est pas de même pour l'action personnelle ayant un caractère immobilier et pour l'action réelle mobilière. Nous avons examiné d'après les arrêts du parlement un certain nombre de ces conflits.

1. Action naissant d'un contrat, mais ayant un objet immobilier. Dans l'action en livraison de l'immeuble vendu, le caractère personnel l'emporte sur le caractère immobilier et assure la compétence au juge d'église. L'action en résolution pour cause de défaut de capacité chez le vendeur est réelle et réservée au juge séculier, l'action en résolution fondée sur une clause du contrat ou une lésion du contractant est personnelle et renvoyée à l'official.

2. L'action en réparation d'immeubles contre le preneur à rente perpétuelle a toujours été considérée sans difficulté comme appartenant au juge temporel. Il y a bien obligation personnelle, mais elle ne naît pas d'un contrat, elle est la conséquence d'un droit réel. Même solution est admise à la fin du  $xiv^e$  siècle, après difficultés pour les biens d'église, à cause de l'hypothèque tacite qui frappe les biens du bénéficiaire.

3. L'action en arrérages de rente est personnelle et n'a même pas d'objet immobilier; mais l'obligation personnelle ayant sa base dans un droit réel, c'est un cas *qui touche réalité*. A ce titre, l'action est portée devant le juge lai, mais pas avant la fin du  $xiv^e$  siècle. La question fut particulièrement controversée pour le cas où le paiement des arrérages avait fait l'objet d'un contrat spécial.

4. Obligation d'immeubles et hypothèque : a. L'obligation générale ne donne que le droit de se faire payer sur les immeubles, sans suite ni préférence, sans droit réel par conséquent. L'action qui en naît est donc person-

nelle; mais elle fut toujours réservée au juge séculier, non seulement parce qu'elle vise les immeubles, mais surtout parce qu'elle tend à exécution sur eux. b. L'obligation spéciale crée un droit réel garantissant une obligation personnelle. Le créancier a donc soit l'action pure personnelle, soit l'action à la fois personnelle et hypothèque, soit (contre le tiers détenteur) l'action pure hypothèque. Les difficultés de compétence n'existent que pour l'action mixte. On hésite entre trois solutions : diviser l'action en ses deux éléments, renvoyant la personnelle au juge d'église et réservant l'hypothèque au juge lai; faire prédominer le caractère réel et par suite la compétence séculière; faire prédominer le caractère personnel et par suite la compétence ecclésiastique. La lutte dura jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle.

SECONDE CONFÉRENCE. — *L'exemption.* — On a étudié les origines et le développement de l'exemption en distinguant l'exemption passive qui soustrait l'établissement même et ses membres à la juridiction épiscopale, et l'exemption active, qui attribue à l'établissement exempt une part de la juridiction épiscopale sur certaines églises et certains territoires.

I. Ont contribué à la formation de l'exemption passive : évêques, autorités séculières, pape.

1° A l'époque mérovingienne, les évêques accordent à de nombreux monastères des privilèges ayant pour but : 1° de confirmer et de garantir l'indépendance que leur reconnaît le droit commun; 2° de fermer à l'évêque l'entrée du monastère (exemption-immunité), dans lequel la juridiction épiscopale ne s'exerce que rarement et subsidiairement.

2° L'intervention des laïques se marque d'abord en ce qu'ils font obtenir à leurs monastères les privilèges épiscopaux ci-dessus. Mais le droit du propriétaire du monastère a un effet plus direct. Outre qu'il garantit contre l'évêque l'intangibilité des biens du monastère, on voit le roi interdire lui-même à l'évêque l'entrée du couvent, et cette interdiction se fond avec l'interdiction de même genre adressée aux officiers royaux et qui constitue l'immunité. L'exemption se présente comme une extension de l'immunité. Les propriétaires particuliers ont des droits au moins égaux. Une étude plus particulière des monastères normands a montré que le duc propriétaire peut, aux xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles, créer une sorte d'exemption, au moins avec le consentement plus ou moins librement accordé de l'évêque. Cette exemption comporte : 1° abandon de l'autorité épiscopale dans l'intérieur du monastère et sur les religieux, la personne même du monastère et celle de l'abbé restant sou-

mises à la juridiction de l'évêque; 2° quelquefois même l'exemption complète du monastère et de l'abbé, mais sans reconnaître pour cela l'immédiateté vis-à-vis du Saint-Siège. Les propriétaires particuliers peuvent arriver aux mêmes résultats.

3° L'exemption papale apparaît pour la première fois au vii<sup>e</sup> siècle, et encore est-elle longtemps fort rare. Quand elle se fait plus fréquente, elle prend la forme et le contenu des anciens privilèges épiscopaux et royaux, apparaissant ainsi plutôt comme le développement de l'institution antérieure adoptée par la papauté que comme une institution nouvelle. A partir du xiii<sup>e</sup> siècle, l'exemption ne pourra se maintenir qu'avec un titre papal.

II. L'exemption passive a été jusqu'à présent à peine étudiée. C'est pour elle surtout que des monographies locales seraient nécessaires. La Normandie est choisie comme terrain d'études.

D'après le droit commun, le propriétaire (plus tard patron) d'une église paroissiale jouit déjà d'un certain nombre de prérogatives, qui empiètent sur la juridiction épiscopale.

L'incorporation en donne souvent davantage au monastère. Mais les empiètements vont encore plus loin, et l'on voit monastères et chapitres en possession : du droit de collation pleine avec serment d'obédience et droit de destitution; des *jura episcopalia*, droits pécuniaires habituellement payés à l'évêque; de la juridiction au sens étroit du mot, s'exerçant tant par un tribunal central (official) que par la visite ou le synode, l'évêque se réservant seulement les cas graves ou qui le touchent et quelquefois le ressort par appel. Les empiètements touchent même parfois au pouvoir d'ordre.

L'origine de ces exemptions actives ne remonte certainement pas à des privilèges émanant du pape. Le pape les a parfois confirmées, souvent combattues, il ne les a pas créées. L'exemption active est une extension abusive de la propriété. Les laïques eux-mêmes jouissent souvent de prérogatives analogues, allant jusqu'à l'exercice de la juridiction spirituelle. On remarque que ces droits de juridiction appartiennent toujours à l'abbaye sur ses possessions et sur ses possessions anciennes et que la mouvance féodale en détermine les limites. Quand il l'a pu, le monastère exempt a cherché à appuyer ses usurpations d'un titre : consentement de l'évêque, concession de l'archidiaconat. Mais le titre de droit public n'est là que pour colorer l'extension indue du droit privé.

Nombre des inscrits : 20.



COURS PROFESSÉ  
PRÈS LA SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES  
DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES.

HISTOIRE ET ORGANISATION

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DEPUIS LE CONCILE DE TRENTE.

Directeur d'études : M. L. LACROIX, docteur ès lettres.

Les quatre premières leçons de l'année ont été consacrées à des questions de méthode.

S'inspirant du récent livre de M. Pierre Caron : *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française* (Paris, Picard, 1912), le professeur a successivement étudié les points suivants :

1° Quels doivent être les *instruments de travail* d'un apprenti historien : histoires générales de la Révolution ; — histoires religieuses ; — dictionnaires historiques ; — dictionnaires biographiques ; — revues générales et spéciales ; — atlas ; — sociétés diverses ayant pour objet l'étude de la Révolution ?

2° Dans quelles conditions faut-il choisir un sujet de travail sur la Révolution ?

3° A quelles sources convient-il de puiser pour étudier le sujet choisi ?

a. *Sources imprimées.* — Histoire de la Bibliothèque nationale ; — richesses qu'elle renferme pour la période révolutionnaire ; — autres bibliothèques parisiennes ; — ressources propres à chacune ; — conseils sur la manière de prendre des notes et de faire des fiches.

b. *Sources manuscrites.* — Origine et accroissements des Archives nationales ; — séries générales et collections particulières ; — indication des papiers relatifs à l'histoire religieuse de la Révolution ; — archives départementales et municipales, profit qu'on peut en retirer pour l'histoire locale ; — archives des divers ministères ; — renseignements pratiques sur les archives étran-

gères, notamment sur le *Record Office* et le *British Museum* à Londres, et, à Rome, les *Archives du Vatican*, le plus riche dépôt du monde pour les questions religieuses.

Après ces conférences de méthodologie destinées à provoquer des initiatives individuelles, le professeur, reprenant son étude sur la constitution civile du clergé au point où il l'avait laissée l'année précédente, a raconté l'organisation de l'Église constitutionnelle, à Paris et dans les départements, disant comment s'étaient faites les élections, ce qu'étaient les électeurs, comment se recrutait le clergé, quelle était dans l'ensemble la valeur de ce nouveau personnel.

M. Lacroix a fait ensuite le tableau des difficultés de toute sorte auxquelles se heurta cette Église, la pénurie des sujets, l'insuffisance des séminaires et surtout les nombreux et interminables conflits qui éclatèrent entre les curés jureurs et les curés réfractaires, et qui poussèrent l'Assemblée nationale et les autorités départementales à entrer dans la voie des violences et des représailles.

La Constitution civile rencontrant chez les populations rurales des résistances inattendues, la Constituante fut amenée à rendre divers arrêts complémentaires : loi du 7 janvier 1791, modifiant les conditions d'élection pour les évêques et les curés; adresse au peuple français du 21 janvier; loi du 26 janvier sur le remplacement des évêques; loi du 5 février sur le serment imposé aux prédicateurs. — Tous ces textes législatifs furent analysés par le professeur qui s'appliqua à en montrer l'influence sur la marche de la Révolution.

A propos du départ de Mesdames, tantes du Roi, qui fut comme le prélude de la fuite à Varennes, M. Lacroix esquaissa la biographie des filles de Louis XV, raconta avec plus de détails la vie des deux princesses survivantes et montra comment leur départ pour Rome, au printemps de 1791, ne fit qu'aggraver la situation du Roi vis-à-vis de l'Assemblée.

La mort de Mirabeau, survenue le 2 avril 1791, fournit enfin au professeur l'occasion non seulement de tenter la psychologie du grand tribun, d'après le récent volume de M. Louis Barthou (Paris, Hachette, 1913), mais encore de préciser le rôle du clergé dans sa brusque fin et dans ses funérailles, et il conclut en déclarant que, même s'il eût vécu, Mirabeau, paralysé par le contrat vénal qui le liait à la Cour et plus encore par la guerre civile et religieuse qu'avait allumée la Constitution civile du clergé, aurait été incapable de remonter le courant et de refaire l'unité nationale.

Nombre des inscrits : 179.

Élèves titulaires : MM. Marcel BALLEROY, BARTHÉLÉMY, BERNARD, BESNARD, BLONDIN, H. CAHEN, CANTON, CASANOVA, DE CHARAUT, DELACOURCELLE, E. DURAND, FENET, FRANTZ, GODQUIN, LAISSUS, LAZARD, MAILLOT, MAURIN, MÉRIEL, PANNIER, TRAMBLAY, VALÈS, VERDIÉ, VINCIGUERRA; M<sup>mes</sup> DÖRR, FALLER, FOUCHÉ, JORAY; M<sup>lles</sup> BIERRY, DETRÉDOS, G. DEWISME, M. DEWISME, GILLIBERT, GUÉNIAT, HENRY, LABATTUT-VERDAUD, SOLIER.

Auditeurs réguliers : MM. APPERT, AUBERT, BACHELET, BARILLON, BARRIER, BAUCHER, comte de BEAUFFORT, BOIS, BONSONT, BOURGIN, BUFFIÈRE, CAVÈNE, P. CHAINE, L. CHAINE, E. CHANDENIER, F. CHANDENIER, CLAUTRIER, COCHIN, DU COLOMBIER, DESBOUIS, DESSAIN, DESSOUCHES, d'HERBÈS, DREYFOUS, G<sup>n</sup> DUBOIS, d'ÉCHÉRAÇ, EONNET, FAYOL, FESSARD, FUZIER, GAUCHE, DE GAY, GÉNISSIEU, GERTNER, GUILLOUX, GUISELIN, HAREL, D<sup>r</sup> JARDINA, JOLIMET, KAPLAN (2<sup>e</sup> semestre), LAFOLIE, LALMANT, DE LAUSUN, LELONG, LEMIRE (Député), LENAIN, LORIN, MATET, MATHIS, MAUGIS, MAYAN, MÉRIEL, MICHAUX, MICHELS, MICHOT, DE MONTARDY, NAUDET, NOGUÈS, PEIGNOT, POPESCO, PORCIER, S. QUINCHON, D<sup>r</sup> ROUX, SEMEN, E. SEMEN, SERRE, VEZIN, WALLOIS; M<sup>mes</sup> ADER, AMADE, AUBERT, AUBRY, BAUCHER, BÉRANGER, BOIS, CHONEZ, DELACOURCELLE, DELESSE, DESBOUIS, EMÉRIQUE, FAYOL, FRANÇOIS, JAGU, JARDINA, JOSSEDÉ, LABATTUT-VERDAUD, A. LACROIX, LAFOLIE, LEBON, Arthur LÉVY, MAXE, MERMIER, MICHELS, MOLLET, OUDARD, PEIGNOT, DE PLACE, DE PONTAUMONT, ROY, SERRE, SOLIER, THOMAS, THUILLOT; M<sup>lles</sup> DU COLOMBIER, DUBOIS, DUVIARD, FLAMMANT (2<sup>e</sup> semestre), JARDINA, MATHIAS, PACQUIER, PHILIBERT, Séré de RIVIÈRES.



## COURS LIBRE.

### Conférence de M. J. DERAMEY sur *Quelques fondations d'églises en Asie Mineure et sur l'apostolat de saint Paul.*

La plus grande partie des leçons a été consacrée à l'étude des principales épîtres de saint Paul, mais surtout à celles aux Thessaloniens, aux Corinthiens, aux Éphésiens, aux Romains et aux Hébreux, bien que l'origine paulinienne de cette dernière ne soit pas tout à fait assurée.

L'histoire des travaux de saint Paul, soit à Rome, soit dans son dernier grand voyage en Crète, en Syrie, en Asie Mineure, en Thrace, en Épire, soit dans ses derniers mois au temps de l'incendie de Rome, sous Néron, et de sa collaboration avec l'apôtre saint Pierre, a constitué la deuxième partie du cours.

Les derniers jours enfin des deux apôtres et leur martyre, à Rome même, malgré l'obstination de certains critiques, ont été les sujets étudiés en dernier lieu.

Nombre des inscrits : 52.

Élèves titulaires : MM. BOILEAU, CLAVEL, GRESSIN, KIEFFER, LEROY, LÉVÉQUE, LIORZOU, MAURIN, vicomte ORDENER, PERFETTINI, PHILOGONE, VAN DEN ZANDE, VERDIÉ; M<sup>mes</sup> ARNAUD, BRAULT, FLEURY, JACOB, JAUNEAU, baronne DE LARRARD, LEROY-TOURNAY, LÉVÉQUE, MILLET-BRAULT, vicomtesse ORDENER, PAGNIEZ, TYROLE, VAN DYCK; M<sup>lles</sup> AUGRAS, DETRÉDOS, GUÉNIAT, LEVÉQUE, PROTTE, WÜHRLIN.

Auditeurs réguliers ; MM. JEAN DE LARRARD, TCHÉRAZ (M.); M<sup>mes</sup> BETSOGLIOUS (2<sup>e</sup> semestre), DEILAKI (2<sup>e</sup> semestre), DUPONT, KOUBLITSKY-PIOTOUGH (2<sup>e</sup> semestre), ROCTON, XIRAS; M<sup>lles</sup> KATJIDAKY (2<sup>e</sup> semestre), KOUBLITSKY-PIOTOUGH (2<sup>e</sup> semestre), P. DE LARRARD, LEROY, PARENT.

## RAPPORTS DE MM. DE BRANCION ET MARX

BOURSIERS DE VOYAGE DE LA SECTION POUR L'ANNÉE 1912-1913.

(Bourses accordées par la Ville de Paris.)

### 1. Rapport de M. DE BRANCION, boursier de voyage en Tunisie.

Je m'étais proposé, en entreprenant ce voyage, un double but : rechercher et vérifier les représentations de la Vierge antérieures au VI<sup>e</sup> siècle, et comparer les dates d'apparition et de disparition, en Afrique, de certaines formules dans les inscriptions chrétiennes, avec les dates correspondantes des inscriptions similaires à Rome.

#### I

Dans mes recherches sur les origines du culte de la Vierge, j'ai été frappé de la confusion que l'on fait entre les représentations proprement culturelles et celles que je considère comme purement accidentelles, pour ne pas dire même nécessaires. Il me semble en effet, et tout ce que j'ai vu en Tunisie n'a fait que confirmer mon hypothèse, qu'il y a une différence capitale entre les scènes où la Vierge apparaît seule et celles où elle est partie intégrante et obligatoire du tableau.

Pour les premiers chrétiens, Jésus seul était l'objet d'un culte, et il est évident que lorsque l'on représentait certaines scènes de la vie et de l'enfance du Sauveur, il fallait que sa mère y figurât. Par exemple, dans une représentation de l'Adoration des mages, la Vierge figure au même titre que les mages, et l'idée culturelle qui se peut adresser à la représentation de cette partie de la vie de Jésus s'adresse au personnage principal du tableau, je veux dire à Jésus lui-même. Je pourrais faire la même remarque pour les scènes de la Nativité, de la fuite en Égypte, des noces de Cana, de la Crucifixion, etc.

Ce n'est donc que postérieurement et par extension que le culte marial est né, et évidemment sa naissance est due à l'initiative privée. Peu à peu les figurations de Marie avec son enfant se sont multipliées, et de Jésus on en est arrivé à rendre un culte au groupe, ensuite à vénérer séparément les personnages du groupe, et enfin à les représenter isolément. Dans les églises particulières (*ecclesia domestica*<sup>(1)</sup>, *ecclesia quae est in domo*<sup>(2)</sup>), devenues plus tard les oratoires (*domus orationis*) avant de devenir la maison du Seigneur (*domus domini*) ou l'Église (*domus ecclesiae*), apparurent de petites statuettes et des peintures représentant la Vierge. La mère de Jésus fut même figurée sur les sceaux, les lampes, les vases, les mosaïques. J'ai donc fait porter mon enquête en grande partie sur les petits objets. Innombrables sont les plombs, vases, etc., que j'ai eu le loisir d'examiner. En donner la nomenclature avec les observations qu'ils m'ont suggérées occuperait tout un volume, et sortirait du cadre restreint qui m'est imposé. Ces notes, du reste, seront publiées dans la thèse que je prépare et en formeront un important chapitre. Je me borne ici à donner les conclusions principales de mes recherches. En examinant les petits objets dont je parlais plus haut, j'ai constaté la grande influence qu'avaient exercée les chrétiens venus de la gentilité; en effet, de nombreuses figurines trahissent un syncrétisme pagano-chrétien indiscutable. Isis seule, ou bien allaitant Horus, Diane, etc., sont devenues et même ont été vénérées comme des Vierges. Le point essentiel qui me permet de tirer la conclusion définitive que le culte de la Vierge, même à l'état privé, n'a pas existé avant la seconde moitié du v<sup>e</sup> siècle, consiste en ce fait que tous les objets que j'ai pu voir et identifier sûrement portent, soit en toutes lettres, soit en monogramme, ΘΕΟΤΟΚΟΣ, ΜΗΤΗΡ ΘΕΟΥ, DEIPARA, MATER DEI. Je me trouve donc en présence de représentations postérieures au concile d'Éphèse de 431.

## II

Ayant, sous la direction de mon vénéré maître M. Monceaux et en collaboration avec mon collègue et ami M. Pousse, effectué le dépouillement de toutes les inscriptions chrétiennes datées de Rome, pour en faire ressortir toutes les formules et noter les dates d'apparition et de disparition de ces formules ainsi que des divers symboles les accompagnant, il m'avait semblé

<sup>(1)</sup> *Rom.*, XVI, 5; I *Cor.*, XVI, 19.

<sup>(2)</sup> *Colom.*, IV, 15.

intéressant de comparer les résultats que nous avons obtenus avec ceux que l'Afrique pouvait fournir. Malheureusement, le temps m'a fait défaut pour pouvoir pousser ce travail autant que je l'aurais désiré. J'ai dû me contenter de comparer un certain nombre de formules et de symboles. J'ai pu constater qu'en général une différence de 35 ans à un demi-siècle séparait les dates d'apparition des formules entre Rome et l'Afrique. En examinant toutes les inscriptions classées dans les divers musées et toutes celles exhumées récemment, en collationnant les travaux sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique avec nos fiches de dépouillement des inscriptions de Rome, je n'ai jamais pu constater la priorité d'une formule en Afrique. Je ne parle pas, bien entendu, d'un certain nombre de formules propres à l'Afrique, comme par exemple le DEO LAVDES des donatistes. Je n'ai pu faire porter ma trop sommaire enquête que sur les formules les plus courantes et les symboles les plus usités. Pour ne donner que quelques exemples : la croix monogrammatique † apparaît à Rome à la fin du iv<sup>e</sup> siècle, en Afrique au commencement du v<sup>e</sup> siècle. La croix grecque † apparaît à Rome au commencement du v<sup>e</sup> siècle et en Afrique au milieu du v<sup>e</sup> siècle. Les dates d'indiction apparaissent à Rome au iv<sup>e</sup> siècle et en Afrique au v<sup>e</sup> siècle. La formule HIC SITVS EST donnerait lieu à la même remarque.

D'une façon générale, on peut donc étendre à l'Afrique les lois chronologiques que l'on applique aux inscriptions de Rome, en tenant compte de la période de retard dont j'ai précédemment parlé. Les fouilles du reste sont activement poussées en Afrique et pour ainsi dire chaque jour ramène à la lumière de nouvelles inscriptions. C'est dire qu'il ne saurait être question, du moins pour l'instant, d'un travail définitif. J'ai tiré des conclusions fondées sur l'état actuel des découvertes. Je n'ose espérer qu'elles soient à jamais fixées.

## 2. Rapport de M. MARX, boursier de voyage en Angleterre.

La bourse que la ville de Paris, sur la proposition de l'École des Hautes Études, a bien voulu m'accorder m'a permis de mener à bonne fin deux séries de recherches différentes.

### I

Tout d'abord j'ai poursuivi à Londres et à Oxford l'examen des manuscrits de l'*Historia Normannorum* de Guillaume de Jumièges, dont je prépara une

édition critique. J'ai reconnu, parmi les divers manuscrits de cet ouvrage qui se trouvent en Grande-Bretagne, trois exemplaires de la rédaction originale de Guillaume de Jumièges, telle qu'elle était avant les interpolations successives d'Orderic Vital et de Robert de Torigni. Ce sont les mss Arundel 41 et Harleian 491 du British Museum, et 73 de Magdalen College, à Oxford. Grâce à la bienveillance de MM. les bibliothécaires du British Museum, de Magdalen College et de la Bodleian Library à Oxford, j'ai pu faire exécuter par la Clarendon Press des photographies de ces trois manuscrits. J'ai pu également reconnaître que les deux mss Harleian 491 et Magdalen College 73 appartiennent à une même famille. Ces deux manuscrits présentent une série d'additions et d'interpolations du plus grand intérêt pour le règne des ducs de Normandie Richard II et Robert, et pour le récit de la mort de Guillaume le Conquérant. J'ai consacré à cette addition, relative à la mort du Conquérant, une note dans la *Revue historique* de novembre-décembre 1912. J'ai également étudié les interpolations sur Richard II, qui ont été vraisemblablement la source d'un curieux passage de Wace, dans un article qui verra bientôt le jour. Je crois avoir montré que cette série d'interpolations a été composée à Saint-Étienne de Caen. L'étude de ces manuscrits m'a permis d'avancer beaucoup la préparation de cette édition, depuis longtemps réclamée par tous ceux qui s'occupent de l'histoire politique et religieuse de la Normandie, de l'Angleterre et de la France. Je compte être bientôt en mesure de publier cette édition.

## II

J'ai recherché au British Museum les plus anciennes versions des récits du cycle ossianique. On sait que le cycle ossianique ou cycle de Leinster est l'un des grands cycles de la littérature irlandaise, constitué par une foule de légendes, de poèmes, de contes, groupés autour de la personne des héros Finn ou Fionn, et Oisín ou Ossian, fils de Tinn. Je n'ai pu trouver de rédactions plus anciennes que celles qui sont publiées. Mais j'ai dû dépouiller un très grand nombre de documents, de périodiques et d'ouvrages qui manquent dans nos bibliothèques parisiennes.

J'ai successivement examiné les collections de l'*Ossianic Society*, de la *Gaelic Society* d'Inverness, de la *Gaelic Society* de Dublin; le *Leabhar na Feinne* de J. F. Campbell, les vieux ouvrages de miss Brooke, *Reliques of Irish poetry*, et de Simpson, *Poems of Oisín*, les recueils de contes de Curtin, de Kennedy, de Larminie, etc. Enfin j'ai consulté et dépouillé un très grand



## PROGRAMME DES CONFÉRENCES

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1913-1914.

I. *Religions des peuples non civilisés.* — M. MAUSS : Théorie de l'origine à la croyance de la vertu des formules, les lundis à 10 heures 1/4. — Explication des documents concernant les rapports entre l'organisation juridique et l'organisation religieuse (Nouvelle-Guinée, Afrique équatoriale), les mardis à 10 heures 1/4.

II. *Religions de l'Amérique précolombienne.* — M. G. RAYNAUD : Histoire civile et religieuse de l'Amérique centrale, principalement d'après les documents indigènes (3<sup>e</sup> partie du *POPOL-VUH*, Annales des Xahila, etc.), les mercredis et samedis à 5 heures.

III. *Religions de l'Extrême-Orient.* — M. N. . .

IV. *Religions de l'Inde.* — M. A. FOUCHER : Explication de la *Chandogya-Upanishad*, les mardis à 2 heures 1/4. — Études d'archéologie bouddhique, les mardis à 3 heures 1/2.

V. *Religions de l'Égypte.* — M. E. AMÉLINEAU : Explication des textes de la Pyramide de Pepi I<sup>er</sup>, les lundis à 10 heures 1/4. — Explication du *Livre des Morts* à partir du chapitre CXXXVII, les lundis à 11 heures 1/4.

VI. *Religion assyro-babylonienne.* — M. C. FOSSEY (en mission archéologique en Perse).

VII. *Religions d'Israël et des Sémites occidentaux.* — M. M. VERNES : Recherches sur les anciens sanctuaires d'Israël et sur les légendes qui s'y rattachent, les mercredis à 3 heures 1/4. — Explication du *Livre de Daniel*, les lundis à 3 heures 1/4.

VIII. *Judaïsme talmudique et rabbinique.* — M. Israël LÉVI : Les Apocalypses messianiques juives postérieures au 11<sup>e</sup> siècle, les lundis à 4 heures 1/2. — Étude du traité Tanna de Bè Eliahou, les lundis à 5 heures 1/2.

IX. *Islamisme et religions de l'Arabie.* — M. Clément HUART : Explication du Coran (chap. iv), à l'aide du *Commentaire* de Tabari, les mardis à 4 heures. — La mystique persane dans le *Methnevi* de Djelâl-ed-Din Roûmi (liv. II), les mercredis à 4 heures 1/2.

X. *Religions de la Grèce et de Rome.* — M. J. TOUTAIN : Les cultes des montagnes et des hauts lieux en Grèce, les jeudis à 3 heures 3/4. — La religion et les cultes à l'époque romaine dans la province d'Égypte, les vendredis à 5 heures. — M. R. CIRILLI, diplômé de l'École des hautes études, traitera, dans une série de conférences, le sujet suivant : Essai d'une reconstitution du rituel augural et sacrificatoire des Italiotes de l'âge du bronze, les jeudis à 5 heures.

XI. *Religions primitives de l'Europe.* — M. H. HUBERT : La mythologie irlandaise, les jeudis à 9 heures 3/4. — Les monuments figurés de la religion des Gaulois, les jeudis à 11 heures.

## XII. *Littérature chrétienne et Histoire de l'Église.*

1° Conférence de M. E. DE FAYE : Origène, sa vie et ses écrits, les mardis à 4 heures 1/2. — De l'influence du gnosticisme sur les Actes apocryphes et des vestiges d'écrits gnostiques dans la littérature chrétienne pseudépi-graphie. Explication des *Acta Thomæ*, les jeudis à 9 heures 1/4.

2° Conférence de M. Paul MONGEAUX : Les documents relatifs aux persécutions militaires du temps de Dioclétien, les lundis à 2 heures. — Études pratiques : l'épigraphie chrétienne du midi de la Gaule (Narbonnaise), les mardis à 10 heures 3/4.

XIII. *Christianisme byzantin et Archéologie chrétienne.* — M. G. MILLET : Recherches sur l'Iconographie byzantine des grandes fêtes, les jeudis à 2 heures 1/4. — Études pratiques d'archéologie et d'histoire religieuse, les samedis à 10 heures 1/2.

Visite de la *Collection byzantine*, les samedis à 9 heures 1/2.

## XIV. *Histoire des doctrines et des dogmes.*

1° Conférence de M. F. PICAVET : La persistance des doctrines philosophiques et théologiques du moyen âge chez les philosophes et les théologiens du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, en particulier chez Descartes, Spinoza, Bossuet, Fénelon, Malebranche, Thomassin, Leibnitz et Kant, les jeudis à 8 heures. — Les rapports de Dieu et des hommes, spécialement les formes de la révélation, d'après l'Ancien et le Nouveau Testament; travaux récents sur l'histoire

des dogmes, des doctrines et de l'exégèse chrétienne du 1<sup>er</sup> au viii<sup>e</sup> siècle, les jeudis à 4 heures 1/2.

2<sup>o</sup> Conférence de M. P. ALPHANDÉRY : Le Prophétisme dans le moyen âge latin, les lundis à 5 heures. — Source de l'Histoire de l'éremitisme en Occident (xi<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècles), les vendredis à 5 heures.

XV. *Histoire du droit canonique.* — M. N. . .

COURS PROFESSÉ PRÈS LA SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES  
DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES.

*Histoire et organisation de l'Église catholique depuis le Concile de Trente.* — M. L. LACROIX : Histoire de la Constitution civile du clergé, les vendredis à 3 heures.

COURS LIBRES.

Conférence de M. J. DERAMEY sur l'*Histoire des anciennes Églises d'Orient* : Le pontificat de saint Clément, les jeudis à 2 heures 1/2.

Conférence de M. Ed. DUJARDIN sur des Questions relatives aux Églises chrétiennes du 1<sup>er</sup> siècle, les jeudis à 5 heures 1/2.

ADRESSES DES DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS.

---

- MM. ALPHANDÉRY, rue de la Faisanderie, 104.  
AMÉLINEAU, La Hurlanderie, en Châteaudun (Eure-et-Loir).  
BERTHELOT (André), avenue de la Grande-Armée, 15.  
DE FAYE, rue de Babylone, 37.  
FOSSEY, boulevard Raspail, 236.  
FOUCHER, rue de Staël, 16.  
HUART (Clément), rue de Villersexel, 2.  
HUBERT, rue Nouvelle-Stanislas, 3.  
LÉVI (Israël), rue La Bruyère, 54.  
LÉVI (Sylvain), rue Guy-de-Labrosse, 9.  
MAUSS, avenue de Saxe, 39.  
MILLET, rue Hallé, 34.  
MONCEAUX, rue de Tournon, 12.  
PICAUVET, au Collège de France.  
RAYNAUD, rue Saint-Paul, 21.  
TOUTAIN, rue du Four, 25.  
VERNES (Maurice), rue Notre-Dame-des-Champs, 105.  
LACROIX, rue du Val-de-Grâce, 9.

ADRESSES DES CONFÉRENCIERS LIBRES.

- MM. DERAMEY, quai des Grands-Augustins, 57.  
Ed. DUJARDIN, avenue du Bois-de-Boulogne, 14.







BIBLIOTHÈQUE  
DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES.

SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES.

Paris, LEROUX. — Volumes grand in-8°.

- Tome I. *Études de critique et d'histoire*, par les membres de la Section des sciences religieuses, avec une introduction par Albert RÉVILLE, président de la Section.
- Tomes II et III. *Du prétendu polythéisme des Hébreux*. Essai critique sur la religion du peuple d'Israël, suivi d'un examen de l'authenticité des écrits prophétiques, par M. VERNES.
- Tome IV. *La morale égyptienne quinze siècles avant notre ère*. Étude sur le papyrus de Boulaq n° 4, par E. AMÉLINEAU.
- Tome V. — Fascicules 1 et 2. *Les origines de l'Épiscopat. Étude sur la formation du gouvernement ecclésiastique au sein de l'Église chrétienne dans l'Empire romain* (1<sup>re</sup> partie), par Jean RÉVILLE.
- Tome VI. *Essai sur l'évolution historique et philosophique des idées morales dans l'Égypte ancienne*, par E. AMÉLINEAU.
- Tome VII. *Études de critique et d'histoire*, par les membres de la Section des sciences religieuses. 2<sup>e</sup> série, publiée à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Section.
- Tome VIII. *Saint Augustin et le néo-platonisme*, par L. GRANDGEORGE, élève diplômé de la Section.
- Tome IX. *Gerbert, un pape philosophe d'après l'histoire et d'après la légende*, par F. PIGAVET.
- Tome X. *L'Écclésiastique ou la Sagesse de Jésus, fils de Sirâ*, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties, texte original hébreu, traduit et commenté par Israël LÉVI, 2 volumes.
- Tome XI. *La doctrine du sacrifice dans les Brâhmanas*, par Sylvain LÉVI.
- Tome XII. *Clément d'Alexandrie. Étude sur les rapports du christianisme et de la philosophie grecque au 1<sup>er</sup> siècle*, par Eug. DE FAYE, 2<sup>e</sup> édition.
- Tome XIII. *Étude sur l'iconographie bouddhique de l'Inde d'après des documents nouveaux*, par A. FOUCHER (avec planches et gravures dans le texte; 2 volumes).
- Tome XIV. *Le 4<sup>e</sup> Évangile. Son origine et sa valeur historique*, par Jean RÉVILLE, 2<sup>e</sup> édition.
- Tome XV. *La Magie assyrienne*, par C. FOSSEY, élève diplômé de la Section, docteur ès lettres.
- Tome XVI. — Fascicule 1. *Les idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIII<sup>e</sup> siècle*, par P. ALPHANDÉRY, élève diplômé de la Section.
- Fascicule 2. *Aristote et l'Université de Paris pendant le XIII<sup>e</sup> siècle*, par G. LUQUET, élève diplômé de la Section.
- Tome XVII. *Tabou et totémisme à Madagascar*, étude descriptive, par A. VAN GENNEP, élève diplômé de la Section.
- Tome XVIII. *Histoire de la légitimation des enfants naturels en droit canonique*, par R. GÉNESTAL, élève diplômé de la Section.
- Tome XIX. *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque*, par Paul THOMAS, élève diplômé de la Section.
- Tome XX. *Les cultes païens dans l'Empire romain : I. Les provinces latines*, tome I<sup>er</sup> : *Les cultes officiels; les cultes romains et gréco-romains*, par J. TOUTAIN.
- Tome XXI. *Prolégomènes à l'étude de la Religion égyptienne. Essai sur la mythologie de l'Égypte*, par E. AMÉLINEAU.
- Tome XXII. *L'Évangile de Marc et ses rapports avec ceux de Matthieu et de Luc*, par M. GOGUEL, élève diplômé de la Section.
- Tome XXIII. *Étude sur l'origine des Églises de l'âge apostolique*, par Eug. DE FAYE.
- Tome XXIV. — Fasc. 1. *Les rites funéraires dans la Suisse préhistorique*, par D. VIOLLIER, élève diplômé de la Section.
- Fascicule 2. *Notes sur les caractères du grec dans le Nouveau Testament d'après les inscriptions de Priène*, par J. ROUFFIAC, élève diplômé de la Section.
- Tome XXV. *Les cultes païens dans l'Empire romain : I. Les provinces latines*; tome II : *Les cultes orientaux*, par J. TOUTAIN.
- Tome XXVI. (En préparation.)
- Tome XXVII. *Gnostiques et gnosticisme*, par Eug. DE FAYE.
- Tome XXVIII. *Le «De Civitate Dei», source principale du Discours sur l'Histoire Universelle*, par G. HARDY, élève diplômé de la Section.

**RAPPORTS ANNUELS**  
**DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES**  
**SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES.**

(Paris, IMPRIMERIE NATIONALE.)

Dépôt chez LEROUX et chez FISCHBACHER, éditeurs.)

- La science des religions et les religions de l'Inde*, par Sylvain LÉVI, maître de conférences pour l'histoire des religions de l'Inde. — Rapport sommaire sur les conférences des exercices 1889-90, 1890-91, 1891-92. — 1 brochure gr. in-8°.
- L'Évangile de Pierre et les Évangiles canoniques*, par A. SABATIER, directeur adjoint pour l'histoire de la littérature chrétienne. — Rapport de l'exercice 1892-1893.
- La survivance de l'âme et l'idée de justice chez les peuples non civilisés*, par L. MARILLIER, maître de conférences pour l'histoire des religions des peuples non civilisés. — Rapport de l'exercice 1893-1894.
- Nouveau mémoire sur l'épithaphe minéenne d'Égypte inscrite sous Ptolémée, fils de Ptolémée*, par Hartwig DERENBOURG, directeur adjoint pour l'histoire de l'islamisme et des religions de l'Arabie. — 1 broch. gr. in-8°, avec héliogravure.
- Roscelin, philosophe et théologien, d'après la légende et d'après l'histoire*, par F. PICA-VET, maître de conférences pour l'histoire des dogmes.
- De la place faite aux légendes locales par les livres historiques de la Bible (Juges, Samuel, Rois)*, par Maurice VERNES, directeur adjoint pour l'histoire des religions d'Israël et des Sémites occidentaux.
- Les Ordalies dans l'Église gallicane au IX<sup>e</sup> siècle, Hincmar de Reims et ses contemporains*, par A. ESMEIN, directeur adjoint pour l'histoire du droit canon.
- Étude sur les capitales provinciales de l'Empire romain*, par J. TOUTAIN, chargé de la conférence sur les religions de la Grèce et de Rome.
- La valeur du témoignage historique du Pasteur d'Hermas*, par Jean RÉVILLE, directeur adjoint de la conférence sur l'histoire de l'Église chrétienne.
- L'Implacable providence de l'ancien Mexique*, par G. RAYNAUD, maître de conférences pour l'histoire des religions de l'ancien Mexique.
- Vigilance de Calagurris, un chapitre de l'histoire de l'ascétisme monastique*, par A. RÉVILLE, président de la Section, directeur d'études pour l'histoire des dogmes.
- La collection chrétienne et byzantine des Hautes Études*, par G. MILLET, maître de conférences pour l'histoire du christianisme byzantin.
- L'origine des pouvoirs magiques dans les sociétés australiennes*, par M. MAUSS, maître de conférences pour l'histoire des religions des peuples non civilisés.
- Étude sommaire de la représentation du temps dans la religion et la magie*, par H. HUBERT, maître de conférences pour l'histoire des religions primitives de l'Europe.
- La christologie des pères apologètes grecs et la philosophie religieuse de Plutarque*, par Eugène DE FAYE, maître de conférences pour l'histoire de la littérature et de l'Église chrétiennes.
- Le péché originel dans les anciennes sources juives*, par Israël LÉVI, directeur adjoint pour l'histoire du judaïsme talmudique et rabbinique.
- Une liste indienne des actes du Buddha*, par M. A. FOUCHER, directeur adjoint pour l'histoire des religions de l'Inde.
- Le procès sur l'état de clerc aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, par M. R. GÉNÉSTAL.
- La Section des sciences religieuses de l'École pratique des Hautes Études, de 1886 à 1911*, par M. J. TOUTAIN, secrétaire de la Section, précédée d'une préface de M. A. ESMEIN, président de la Section, membre de l'Institut.
- Timgad chrétien*, par M. P. MONCEAUX, directeur adjoint pour la littérature chrétienne et l'histoire de l'Église.
- Notes sur le Messianisme médiéval latin (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, par M. P. ALPHANDÉRY.





D Hb 797/3

ULB Halle 3/1  
001 173 014



